Réflexions sur les "Communs"

Voir aussi

"Réflexions sur la Constitution"[1],

"Réflexions sur la dette"[2],

"Réflexions sur les Communs"[3],

"Réflexions sur les risques"[4]

"Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des **ressources**, gérées collectivement par une **communauté**, celle-ci établit des **règles** et une **gouvernance** dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.
Des logiciels libres aux jardins partagés, de la cartographie à l'énergie renouvelable, en passant par les connaissances et les sciences ouvertes ou les AMAPs et les épiceries coopératives, les « Communs » sont partout !

En d'autres termes on peut définir les communs comme une ressource (bien commun) **plus** les interactions sociales (économiques, culturelles et politiques) au sein de la communauté prenant soin de cette ressource.

On peut aussi définir les biens communs comme la recherche par une communauté d'un moyen de résoudre un problème en agissant au bénéfice de l'ensemble de ses membres. "

https://lescommuns.org/

[1] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Constitution.pdf
[2] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexions_sur_la_dette.pdf
[3] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexions_sur_les_Communs.pdf
[4] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexion-Risques.pdf

Quelle part de l'Etat ? Même le citoyen peut y réfléchir

Ils ne se sentent pas responsables. Ils ??

- *Fermer une **gare**, prélude sans doute à fermer une ligne, c'est pour la bonne cause de l'équilibre financier de la SNCF.*
- *Fermer une **maternité** qui n'accouche pas assez, c'est une bonne chose pour les cas d'accouchement difficile.*
- *Fermer une classe, voire une **école** entière, c'est une bonne logique de répartition des professeurs.*
- *Fermer un centre des **impôts**, c'est une évidence avec la dématérialisation des déclarations de revenu.*
- *Fermer une **Poste**, c'est bien lorsqu'on peut transférer le service de proximité vers l'épicerie*
- *Fermer une brigade de **gendarmerie** à 18h, c'est une mesure d'économie évidente….*

L'Etat, les régions, les départements se désengagent, comme "on" le souhaite tous.

*Chaque service public, individuellement, se dit qu'il ne peut pas faire autrement. Mais, à chaque service qui ferme, ce sont quelques clients du **boulanger** qui n'achètent plus leur pain, c'est le magasin de vêtement, le boucher qui eux aussi ferment la porte. Le **supermarché**, à vingt kilomètres de là fera le nécessaire. La vie de la petite ville ou du gros bourg s'éteint ainsi et ce n'est la faute de personne ! En face, les métropoles attirent. Les plus riches s'en sortent bien, mais les autres n'ont qu'un **cadre de vie subi**.*

Alors, qui est responsable ?

Moins de fonctionnaires, moins d'impôts, tout le monde devrait être content. Sauf que : un fonctionnaire de moins, c'est aussi un chômeur en plus, une famille contrainte à limiter ses dépenses au strict nécessaire… alors que le superflu génère lui aussi des emplois…

Lorsque l'économie dicte le monde, elle sort de son rôle.

Quand comprendra-t'on qu'un service public qui ferme entraîne la nécrose de son terroir ?

Contexte 5
La Planète 8
Air - Commun planétaire 8
Climat - Commun planétaire 8
Eau douce - Commun planétaire 9
Terre - Commun planétaire 15
L'espace 16
Mer - Commun planétaire 16
Communs européens 18
Communs sociétaux 18
Santé - Bien commun mondial 18
Vieillesse, bien commun sociétal 19
Education/Savoir, bien commun sociétal 19
Sécurité, bien commun sociétal 20
Communs associatifs, collaboratifs 20
Communs assurantiels, bien commun national 21
L'innovation 22
Urbanisme 23
Les réseaux de circulation 24
Les sentiers - Commun national 24
Les voiries - Commun local 24
Les autoroutes - Commun national 25
Les parkings - Commun local 27
L'hydrographie - Commun local/national/international 27
Les réseaux souterrains - Commun local/national 28
Le réseau des déchets - Commun mondial 28
Transports aériens et maritimes 30
Contrôle aérien - Commun mondial 30
Aéroports - Commun national/international 31
Ports - Commun local/national/international 32
Réseaux de transmission - Commun planétaire 33
Energie 36
Electricité - Commun local/national/international 36
Gaz - Commun local/national/international 38
Patrimoine 40
Richesse immobilière - Commun local /national 40
Patrimoine immatériel - Commun local/national/international 41
Patrimoine des services publics - Commun local/national 42
Patrimoine de la Justice - Commun national 42
Patrimoine éducatif et scientifique - Commun national 42
Patrimoine forestier - Commun local/national/international 43
Patrimoine militaire - Commun national 44
Patrimoine religieux et édifices classés - Commun local/national 44
Patrimoine institutionnel - Commun national 45
Site naturels 45
Plages et littoraux - Commun local/national 45
Parcs - Commun local/national 46
Aires de loisir - Commun local 46
Paysages et terroirs - Commun local 46
Communs culturels - Commun local/national/mondial 46
Peintures ; Sculptures 46

Communs immatériels 47
Données ouvertes - Commun local/national/international 47
Communs numériques 48
Communs monétaires 49
Communs de l'information 50
Communs de contrôle 50
Communs de prévention des risques 51
Le silence 51
Le soin des morts 51
Gestionnaires d'actifs 51
Conclusion 52
A lire aussi : 52
Annexe : La valeur de l'eau 53
Ce que coûte réellement l'alimentation en France 56

Elinor Ostrom : "Chaque individu est d'autant plus volontaire pour contribuer au maintien de la ressource commune qu'il est assuré de ne pas être une poire."

"A contrario, la privatisation au profit d'un groupe restreint est source de rente et donc d'inefficacité économique et d'injustice sociale."

"Les facteurs qui déterminent si des usagers d'une ressource commune vont coopérer entre eux sont nombreux et inter-reliés de façon complexe."

"En pêcherie, si vous vendez le poisson et retournez pêcher davantage, tant qu'on peut vendre, cela conduira probablement à une sur-pêche. Mais si l'on établit une règle commune pour ne pas pêcher une partie de l'année, les pêcheurs gagneront plus d'argent sur 20 ans, car la filière restera productive."

"Ce n'est pas l'entreprise qui crée de l'emploi, c'est la capacité des hommes à acheter des produits qui conduisent les entreprises à satisfaire la demande. Par exemple, les catastrophes naturelles incitent les entreprises de la finance à inventer et vendre des primes d'assurances et d'assurances d'assurances. Les Fondations d'utilité publique sont souvent des Fondations d'utilité privée, qui permettent l'optimisation fiscale et un mécénat profitable à la bonne image des mécènes - une publicité qui ne dit pas son nom."

Contexte

La vie en collectivité implique un minimum d'organisation pour assurer les besoins vitaux de chacun. Outre la sécurité contre les catastrophes naturelles, ou contre les individus ou groupes d'individus mal intentionnés, la collectivité ne peut subsister qu'en assurant la libre circulation des personnes, des marchandises, des idées, du savoir, de l'eau potable, de l'air respirable, la libre production de nourriture, de biens et de services,… et la dignité de tous.

Une démonstration par l'absurde est que les riches ne peuvent exister sans les pauvres. La question posée est de définir les limites de la solidarité et de la mutualisation des "communs" et de réfléchir à ce qui peut relever de la gestion privée, de la gestion publique et de la gestion communautaire. Cette distinction aide à comprendre comment le citoyen-actionnaire peut "contribuer" (impôts) ou cotiser (dépenses sociales) ou payer (redevances ou taxes) pour le bien commun.

Il s'agit de faire fonctionner l'Etat tout autant que produire une communauté de citoyens. Ces réflexions viennent en appui d'une réflexion générale sur la "Constitution".[5]

---

[5] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Constitution.pdf

La terre, la mer, l'air et l'eau sont des biens communs dont ni les Etats, ni les Entreprises, ni les Individus ne peuvent être propriétaires légitimes. Les produits de la terre, de la mer, de l'air et de l'eau peuvent être la propriété collective ou individuelle de ceux qui travaillent à ces exploitations, sous réserve de règles de bien vivre en collectivité.

> *Lorsque les hommes ont inventé l'heure pour tous, celle des horloges publiques était un bien commun. Aujourd'hui, les montres sont individuelles, et les horloges publiques ont disparues. Certaines sont devenues oeuvres d'art. Même les horloges de gare tombent dans l'oubli[6]. Par contre, l'heure de référence,[7] établie à la picoseconde près, est un bien commun suffisamment important pour qu'elle soit sous la tutelle d'une organisation intergouvernementale regroupant 70 laboratoires. Ces laboratoires vendent leurs services et sont sous tutelle des Etats qui garantissent leur pérennité. Il en va de même pour toutes les grandeurs physiques utilisées dans le monde. Le Bureau International des Poids et Mesures BIPM[8] est trop indispensable pour faillir !*

Lorsque la collectivité investit, au cours des siècles, pour construire des équipements utiles à tous les citoyens-contribuables, elle constitue des monopoles naturels non cessibles, dont l'administration garantit le bon usage et la pérennité.

S'il fallait écouter la Commission Européenne, instance non élue, la plupart de ces monopoles naturels devraient être sous le régime de la concurrence libre et non faussée, alors même qu'il est inhumain (Oui ! Inhumain...) de prôner la rentabilité d'un Service public quelqu'il soit …

Devra-t-on notre consommation d'air à des entreprises concurrentes habilitées à vendre l'air ? C'est déjà le cas, puisque, au travers de nos entreprises, nous achetons du droit à polluer. Tous les citoyens doivent-ils contribuer au fonctionnement des installations portuaires qui, a priori, ne servent qu'aux armateurs et affréteurs de navires ?

Néanmoins, les dépenses liées aux « communs » sont limitées. Le patrimoine existe, il faut seulement l'entretenir. L'investissement représente environ 10%, les dépenses sociales 57% la charge de la dette 10%, l'éducation 10%, soit ensemble 87%. Il reste difficiles d'attribuer aux communs une part du reste. Au regard de cette faible part, la privatisation des communs ne serait pas d'un grand apport dans la richesse nationale. Au contraire, les communs doivent être considérés comme un bien d'utilité collective.

---

[6] La grande horloge de la gare TGV d'Aix en Provence est restée en panne pendant plus d'un an. C'est là la désuétude !

[7] https://fr.wikipedia.org/wiki/Temps_atomique_international

[8] https://www.bipm.org/fr/about-us/

Le commun n'est rien moins qu'un principe politique de réorganisation de la société . C'est un concept qui demande la coexistence de trois éléments fondamentaux : une ressource collective définie, une communauté déterminée, un mode de gouvernance collectif. Cela signifie qu'un bien ou un service n'est pas commun par nature, mais par son usage (Pierre Dardot et Christian Laval : Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle, cité par Mouvement Utopia : Propriété et communs)

Pour s'inscrire dans les évolutions vertigineuses des sociétés, un regard sur les villes de demain[9] est nécessaire.

Enfin, la complexité des communs génère une insatiable réglementation qui coûte cher à établir, à maintenir et à faire respecter. Le métier de contrôleur aura de beaux jours devant lui, à condition que le citoyen accepte de payer toutes ces agences qui doivent traquer le cynisme ou la paresse de ceux qui, par leur on-respect des règles portent préjudice à la collectivités.

A titre d'exemple et de débats : "Que fait la Métropole de Lyon"

https://www.irigny.fr/IMG/jpg/competences_de_la_metropole.jpg

Autre exemple : les dépenses de l'Etat pour les coûts cachés de l'alimentation :

https://journal.lemonde.fr/data/4032/reader/reader.html?t=1726584883281#!preferred/0/package/4032/pub/5675/page/8/alb/223921 (voir en annexe)

---

[9] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Villes_demain.pdf

La Planète

La planète est le premier des communs. A minima, nous devons la garder vivable. Un livre ne suffirait pas à comprendre sa diversité et à démêler nos actions toxiques ou bénéfiques, à comprendre les démographies et les morales. Le présent document n'a pas cette ambition.

> *Entre autres exemples, les firmes agro-industrielles recherchent des forçages génétiques[10] dont les conséquences à terme seraient la disparition complète de certaines espèces naturelles qui contribuent à l'équilibre biologique général. La biodiversité est l'expression d'un bien commun.*

Air - Commun planétaire

L'air que nous respirons sera de plus en plus cher. La dépollution, la climatisation, la lutte contre les incertitudes météorologiques obligent à des actions concertées.

Tant qu'il n'y avait que des vélos à Pékin, l'air était respirable. Lorsque voitures et gratte-ciel ont pris la place, la pollution de l'air affecta même les dirigeants et leur famille au plus profond de leur être. C'est sans doute pour cela que la Chine devient un leader de la lutte contre le dérèglement climatique.

Le secteur privé devient moteur de la recherche pour l'air pur qu'il vendra aux plus riches, qui, cependant, auront eux aussi à souffrir de l'air pollué. L'Etat, pour sa part est garant de la bonne santé collective et s'oblige à des mesures parfois impopulaires et coûteuses.

Climat - Commun planétaire

Certains commencent à parler du climat comme d'un bien commun. Le climat ne connait pas les frontières. Les incendies monstres de l'Amazonie ou de la Sibérie, la fonte du permafrost, les moussons incontrôlables,… ont un impact planétaire derrière lequel se profilent des intérêts financiers considérables autant que des drames humains de grande ampleur. Qui payera quoi ? Un chef d'Etat qui ignore que le climat

[10] https://www.infogm.org/6089-forcage-genetique-un-potentiel-destructeur-incontrolable

est un bien commun mondial est indigne, tout autant que les esprits étroits qui l'ont élu.

Dans son livre "Justice pour le climat[11]", Judith Rochfeld considère que le climat est *une ressource fondamentale dévolue à l'usage de tous et de chacun, dont les règles d'utilisation garantiraient la pérennité maximale pour les générations futures,* à l'instar de ceux qui proposent une personnalité juridique aux fleuves ou un Parlement des choses[12] (Bruno Latour) ou un Institut de la Terre[13]

Eau douce - Commun planétaire

L'eau douce est un bien commun. Elle est source de richesse et à ce titre, elle est captée sans scrupules, souvent fruit de décisions politiques irresponsables. Le besoin d'eau et le besoin en énergie croissent d'année en année. Le partage de l'eau est une obligation pour l'humanité.

En France, les centrales électriques réchauffent les eaux des fleuves (circuits ouverts) et évaporent de grande quantité d'eau (circuits fermés). L'agriculture consomme une eau qui s'infiltre ou s'évapore. L'eau potable usagée est très peu recyclée et retourne à la mer. Les éclusages peuvent être gourmands (canal de Panama...), tout autant que l'industrie.

> *Les trois quarts des habitants des pays arabes vivent en dessous du seuil de pénurie (1000 m3 par an). Les sècheresses favorisent les feux en Russie (monoculture intensive) comme en Australie ou dans l'ouest américain (arrosages outranciers). En Inde, la mousson tarde et la police est obligée de*

---

[11] https://ds.hypotheses.org/6855
[12] http://www.bruno-latour.fr/sites/default/files/P-50-PARLEMENT-republication.pdf
[13] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Constitution.pdf

surveiller l'accès aux puits. Au Chili, la culture des avocats pompe 1m3 d'eau par kilo, au préjudice de la population qui en est réduite à l'eau apportée par les camions citernes. Sans parler de la pollution domestique ou industrielle des rivières et des nappes souterraines, insoutenables pour satisfaire les besoins des mégalopoles.

2,5 milliards d'habitants vivent sans raccordement direct à un réseau d'eau potable. La sécheresse entraîne la famine. Les "exodes climatiques" compliquent la vie politique.

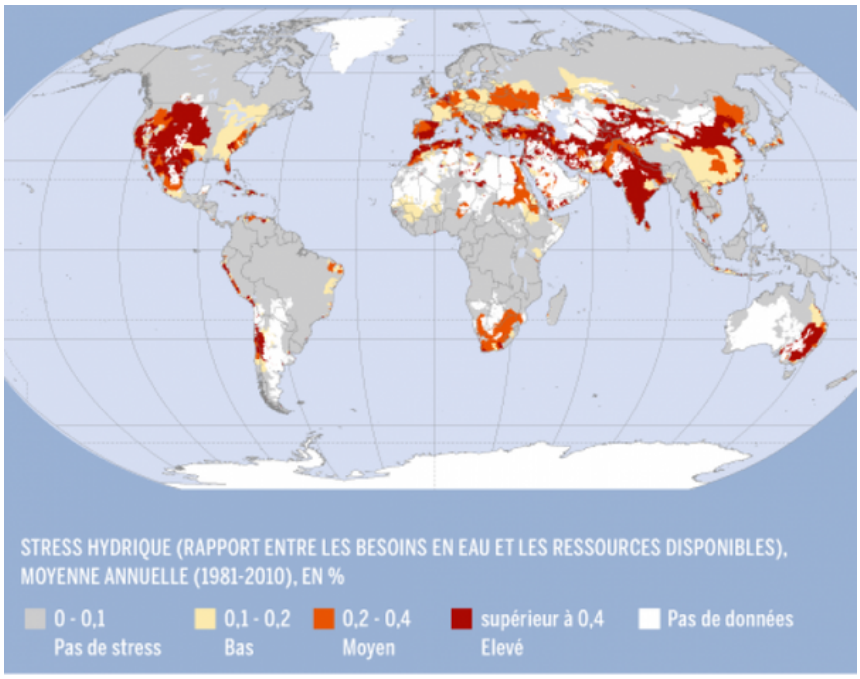

(source Journal Le Monde)

Les eaux souterraines fournissent l'eau potable à la moitié des habitants de la planète, mais 20% des nappes sont surexploitées et d'autres sont polluées du fait de la hausse du niveau de la mer. Les eaux usées sont rarement recyclées et la dessalinisation de l'eau de mer est un gouffre énergétique.

La gestion de l'eau est un enjeu de pouvoir d'autant plus grand que la ressource est rare et polluée.

La gestion de l'eau en France est correcte à quelques querelles de pouvoir près.

Plus généralement :

Le secteur de l'eau comprend l'eau potable, l'assainissement, l'irrigation, l'hydroélectricité et la gestion des ressources en eau.

La gestion des ressources en eau consiste à répartir équitablement et sans sur-exploitation l'eau non-polluée des rivières et des nappes phréatiques. La gestion des ressources hydrauliques est multiforme : la cession des droits d'utilisation de l'eau, le reboisement des bassins hydrographiques supérieurs, le contrôle de l'érosion, la réglementation de l'utilisation des eaux souterraines, la récolte de l'eau, le contrôle

de la pollution de l'eau par les eaux usées domestiques, industrielles et agricoles, la protection des berges, les ouvrages pour lutter contre les inondations (digues et écluses) et des projets d'atténuation du changement climatique.

> *L'accaparement de l'eau en amont, tout autant que la pollution affectent la vie en aval et d'une rive à l'autre, attisant de façon croissante les conflits entre Etats, entre régions et entre particuliers et générant une corruption difficile à juguler.*

La corruption intervient à tous niveaux : forages illégaux, rejets toxiques, appels d'offres pipés, droits de tirage au profit des plus gaspilleurs, la lecture falsifiée des compteurs, raccordements clandestins, surfacturations des travaux, contrôles de qualité de l'eau et du réseau (entretien, remplacement,…), renégociations injustifiées, mainmise sur les contrats rentables, détournement de l'aide étrangère, népotisme, entregent, clanisme, pots-de-vin pour les postes lucratifs, attribution opaque des permis de produire (et productions illicites), spéculation sur la valeur de l'eau d'irrigation, promesses électorales, laxisme dans le traitement des eaux usées, laxisme sur l'impact environnemental, projets inutiles ou toxiques, manipulation sur les fonds de prévention et de soins des inondations ou sur fonds de ré-installation/ indemnisation des populations déplacées par les barrages, fraudes à l'assurance sur les équipements, surexploitation des aquifères,…

> *Selon le PNUD (Programme des NationUnies pour le Développement), la corruption dans le secteur de l'eau*[14] *coûte des millions de vies. Cette corruption augmente les coûts de la construction l'infrastructure hydraulique de 40 %, ce qui implique que 12 milliards de dollars supplémentaires par an sont nécessaires pour assurer la distribution de l'eau potable et l'assainissement.*

L'inégalité d'accès à l'eau douce non toxique est variable selon les pays. L'eau potable de mauvaise qualité et les services d'assainissement affectent de manière disproportionnée les enfants des familles les plus pauvres ; beaucoup d'enfants dans ces communautés meurent de maladies diarrhéiques transmises par l'eau contaminée.

> *Les responsables du secteur de l'eau sont multiples : gouvernements et régulateurs sectoriels indépendants, instances électives, pouvoir judiciaire, organisation anti-corruption, médiateur, citoyens, associations d'usagers, media, protection des informateurs. Le débat « gestion publique / gestion privée » n'est pas forcément la clé du problème. Un système rigoureux peut être assuré par le Privé (dont la finalité est le profit) ou par le Public (dont la finalité est le bien commun). Ce sont les citoyens qui choisissent (en principe !).*

Les solutions pour le bien commun "eau" sont diversement applicables : responsabilisation (ascendante, descendante et horizontale), transparence et intégrité

---

[14] https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/democratic-governance/lutte_contre_la_corruption_dans_le_secteur_de_l_eau.html

(formation et sensibilisation), évaluation des performances pour détecter la mauvaise gouvernance,…

Les exemples de facteurs favorisant l'approche participative sont les suivants :

> • *renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit (y compris la responsabilisation des autorités politiques à l'égard des usagers de l'eau),*
>
> • *contrôle effectif par les citoyens et les audits sociaux,*
> *meilleure sensibilisation du grand public sur la corruption dans le secteur de l'eau,*
>
> • *participation active des représentants des usagers aux conseils des fournisseurs de services d'eau,*
>
> • *participation budgétaire,*
>
> • *participation aux travaux de construction d'ouvrages hydrauliques et aux projets de réhabilitation,*
>
> • *renforcement et mobilisation des organisations des usagers de l'eau et des travailleurs du secteur hydraulique (avec une meilleure formation des organisateurs),*
>
> • *mobilisation des coalitions d'organisations pour la défense, la recherche et la gestion des réseaux de lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau*
>
> • *médias libres et indépendants ainsi que des journalistes formés sur les questions liées à la corruption.*
>
> *… L'eau pour tous ne coule pas de source !!!*

L'eau douce naturelle est parfois polluée naturellement, mais le plus souvent sa pollution relève des activités humaines. Les facteurs de la pollution de l'eau sont de mieux en mieux identifiés. L'Etat réglemente face aux lobbies industriels et face aux pollutions diffuses. L'analyse de l'eau, les bassins de rétentions, de décantation, de traitement, les conduites de tout à l'égout, les avaloirs et les réseaux pluviaux, et, en amont, les conduites d'eau potable ou d'irrigation, les bassins de retenues, les contrôles et traitements préventifs, les installations de désalinisation, sont des biens communs que l'Etat (ou les collectivités locales) doit pérenniser.

> *La désalinisation de l'eau de mer consomme énormément d'énergie (réchauffement climatique). La recherche agronomique pense à modifier génétiquement les plantes pour une culture avec de l'eau de mer*[15]*, ou à des serres*

[15] https://www.semencemag.fr/plantes-sols-sel.html

à paroi épaisse en carton [16]*treillis maintiennent leur humidité par évaporation de l'eau salée.*

Les consommations individuelles sont mesurables (ou évaluables – eaux usées) et donnent lieu à redevance. Les premiers mètres cube d'eau sont indispensables à toutes les familles et devraient être presque gratuits. La redevance devrait s'accroître avec le volume consommé, en tenant compte de l'utilité commune de cette consommation d'eau. Les tarifs agricoles devraient tenir compte de l'adaptation des cultures à l'environnement hydrologique. Les cultures intensives peuvent être un vrai désastre pour les territoires en aval.

> *Les périodes de sècheresse obligent à des restrictions équitables souvent mal comprises. Pendant qu'il est encore temps, le Service public doit investir pour faire face aux possibles restrictions de la ressource : détection et réparation des fuites, révision complète des conduites, régulation mécanique des débits (ajout de nombreux petits seuils et biefs mécanisés sur les cours d'eau), analyse critique des gaspillages et incitation des gros consommateurs à l'économie,...*
>
> *L'exemple de la Californie, asséchée par les cultures intensives d'amandiers, ou de Las Vegas et ses golfs en plein désert,... illustres les conséquences du laisser-faire de l'Etat.*

L'expérience montre que les concessions de la distribution de l'eau au secteur privé vendent l'eau plus chère que lorsque la collectivité locale gère elle-même son patrimoine. Par exemple, la Ville de Paris a retiré à Suez et Véolia leur concession surprofitable. Le concessionnaire, pour rémunérer ses actionnaires, est moins motivé à bien entretenir le réseau de distribution et d'écoulement.

> *Là où l'eau est rare, les Fonds financiers ont compris qu'il fallait faire de l'eau une marchandise, une "culture" comme on cultive du coton, qui serait plus rentable que le pétrole, une source de profit majeure. « Ce n'est pas parce que l'eau est la vie qu'elle ne doit pas avoir un prix. Comment convaincre les gens de réduire leur consommation si vous leur donnez l'eau gratuitement ! ». Quand l'eau ne sera pas chère, vous pourrez faire des réserves que vous revendrez au prix fort au moment des pénuries. L'eau ira à ceux qui peuvent la payer. Les villes riches assècheront les campagnes, comme en Australie ou en Californie. Même si l'Onu a adopté, le 28 juillet 2010, une Résolution intitulée « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*[17] *» dans laquelle elle constate*

[16] https://natureiciailleurs.over-blog.com/2019/12/cette-serre-en-carton-utilise-l-eau-de-mer-pour-cultiver-des-fruits-et-des-legumes-dans-les-climats-les-plus-rudes.html
[17] https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/water/index.html

> *l'importance que revêt l'accès équitable à l'eau potable et l'assainissement, faisant de cet accès une partie intégrante de la réalisation de tous les droits humains.*

L'eau douce indispensable à tous devient un enjeu majeur du cadre de vie. Seul le Service Public saura faire face aux égoïsmes. L'eau douce (et son assainissement) est un droit public inaliénable constitutionnel.

L'accès à l'eau potable pour tous est un gigantesque chantier mondial : comment arroser les terres qui doivent nourrir des mégalopoles de plusieurs millions d'habitants, comment inciter les gaspilleurs à un comportement responsable et comment dépolluer les eaux souillées ?

Selon l'OMS, 800 000 personnes dont 300 000 enfants meurent chaque année de diarrhées à cause du manque d'eau potable et d'installation d'assainissement. Voir en annexe "La valeur de l'eau"

L'eau douce est aussi un élément majeur dans la production d'électricité (et dans le refroidissement des centrales nucléaires). Les barrages ont un rôle essentiel pour l'équilibre techniquement obligatoire entre la production et la consommation.

> *La privatisation des barrages sous prétexte de la nécessaire concurrence décidée par Bruxelles est une aberration technico-économique, qui pourrait aboutir à un effondrement complet à l'instar de la crise des subprimes immobilières.*

L'eau douce est produite naturellement par les nuages. L'augmentation des températures accroît l'évaporation et crée des conditions propices aux cyclones. Les "déluges" associés ne profitent à personne et au contraire déclenchent des crues dévastratrices.

Les glaciers fondent trop vite. Le plateau tibétain[18] ne sera plus le réservoir des grands fleuves de l'Indus au Fleuve Jaune. La longue catastrophe est annoncée.

La guerre des nuages se profile avec les technologies d'ensemencement qui permettent de "vider" les nuages avant qu'ils n'atteignent les régions voisines. Il serait aussi possible de déclencher un "déluge" pour nuire au voisin.

A lire : "La démocratie de l'eau, une promesse inachevée", article de Claire Legros dans le Monde du 7/9/24[19].

Voir aussi ci-dessous en annexe : La valeur de l'eau

---

[18] https://fr.wikipedia.org/wiki/Bassin_du_Brahmapoutre#/media/Fichier:Rivers_with_sources_in_Tibet.svg
[19] https://journal.lemonde.fr/data/4006/reader/reader.html?t=1725699008519#!preferred/0/package/4006/pub/5626/page/30/alb/222332

Terre - Commun planétaire

La terre, la glèbe, à l'origine n'appartenait à personne. Et chacun s'est mis à défendre son lopin. Puis l'homme a inventé les personnes morales, qui se sont à leur tour instituées propriétaires, de gré ou de force. Les Etats ont gardé quelques domaines.

La propriété privée est assujettie au droit du sol, très différents selon les pays. Dans certains pays, le sol ne saurait être une propriété privée et ceux qui veulent y construire ou y cultiver ne peuvent qu'y être locataires de longue durée. Loyer (droit d'usage) ou taxe foncière, cela ne fait pas de différence dans les faits mais dans les esprits. Le locataire ne pense pas à la pérennité, le propriétaire pense à la transmission de son bien (Réflexions sur la fiscalité).

> *A noter le Mouvement Utopia, qui considère la terre comme un commun au service de l'autonomie alimentaire, de la ruralité et de la biodiversité et qui propose une refonte plus juste de l'héritage. A noter aussi le Mouvement Terre de Liens dont l'objectif est de favoriser l'accès collectif au foncier agricole. A noter la proposition d'Edgar Pisani : grand livre du foncier (suivi des valeurs vénales par un Etablissement Public Foncier Local), taxation afférente, droit de préemption (Région)*

Le Droit foncier est complexe. Par exemple, l'emploi de pesticides ou d'OGM peut avoir des conséquences sur les terres voisines et sur les eaux de ruissellement. Les terres voisines d'un site classé ont des servitudes. Le classement en zone constructible est soumis à des règles citoyennes. L'emploi d'ouvriers agricoles est soumis au code du travail. Les zones désertiques ou peu peuplées échappent souvent aux règles nationales ou internationales.

L'entretien du domaine public et la protection de ses valeurs naturelles (faune, flore, paysages, forêts,...) ont un coût. Une sous-traitance obligerait l'Etat à mettre en œuvre un suivi et des contrôles pour une grande partie en doublon de l'entretien.

> *L'Antarctique est soumis à un traité international[20] . Le Névada ou Tahiti ont été soumis à des essais nucléaires, l'Everest est devenu un attracteur touristique, les déchets de tous types fleurissent légalement ou illégalement... L'élévation du niveau des océans aura des conséquences d'une telle ampleur que les multinationales y verront un énorme intérêt... et des bénéfices que les peuples devront payer.*

La terre est un bien commun. Les taxes foncières ne couvrent pas – et de loin – tous les frais engagés par la collectivité pour maintenir la pérennité de leur usage et du cadre de vie collectif. Transformer le droit sacré de la propriété au profit du droit

[20] https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_sur_l'Antarctique

d'usage comme dans certains pays serait une grande chose… Une évolution du Droit du sol est à débattre.

La nature vivante est aussi un commun que les brevets sur le vivant déciment : "le système agro-industriel impose aux agriculteurs comme aux jardiniers de racheter des semences chaque année, associées aux engrais et pesticides nécessaires à leur culture, alors qu'ils pourraient les produire eux-mêmes." (Serge Bridonneau). La déforestation criminelle des forêts primaires déséquilibre la nature, l'eau est injustement accaparée, des milliers d'espèces disparaissent chaque année. La notion de terroir disparaît au préjudices des habitudes nourricières.

> *Le droit international n'a pas les moyens de prévenir ces appropriations illégitimes. Le droit local s'oppose au droit national. Un Tribunal International du vivant est-il une utopie ? Pour l'instant, les agriculteurs s'organisent pour faire admettre l'idée que la semence est un bien commun, à gérer collectivement.*

L'espace

L'espace est un bien commun. En 1960, "on" parlait de la conquête de l'espace dans un sens plutôt humaniste. En 2020, l'espace est le lieu de machines de guerre, de machines à "voir" la Terre dans ses richesses et ses faiblesses - pour le bien des plus riches comme pour le bien des plus pauvres -, de machines à voir et à "conquérir" l'espace pour le meilleur et pour le pire, de prochaines machines de tourisme, d'objets errants en tous genres.

La pollution de l'espace est dangereuse et devrait atteindre un seuil critique : un objet errant heurte un satellite qui explose en de multiples objets errants qui s'ajoutent aux autres, jusqu'à ce que cette multitude devienne incontrôlable.

> *Les scientifiques de tous les pays collaborent, mais de nombreuses recherches contournent cette collaboration pour des raisons politiques ou financières. Le premier débarquement sur la Lune s'est réalisé sous l'entière tutelle du Gouvernement des EU. Aujourd'hui, des projets importants se font entièrement sous capitaux privés. Ce transfert de compétence présente le danger d'une régulation de l'espace pour des profits à court terme.*

Mer - Commun planétaire

La mer est territoriale et internationale. Elle est utile à la pêche, au transport maritime, à l'exploitation pétrolière et minérale, à la production énergétique… Le rôle de l'économie de la mer est essentiel pour la France entière. 1000 métiers différents

(environ 1 million d'emplois) interviennent. Le trafic maritime perd chaque année des milliers de conteneurs souvent chargés de produits toxiques.

La mer est le siège de cyclones et de tsunamis qui ont jusqu'ici épargné nos côtes. Les changements climatiques pourraient changer la donne.

La mer contient des ressources halieutiques limitées, des continents de déchets flottants. La pollution par les micro-déchets plastiques est généralisée et menace la chaîne alimentaire. Cette pollution est gigantesque et continue à s'accroître.

> *La suppression des plastiques et la dépollution des rivières et des mers sont des chantiers porteurs de nombreux emplois.*

Les Préfectures maritimes de Brest, Cherbourg et Toulon sont les relais de l'Etat pour la garde des cotes, l'environnement marin, l'aménagement durable du littoral et des espaces côtiers, la prévention des risques, l'économie durable, la politique internationale de la mer, la dimension maritime importante des outre-mers.

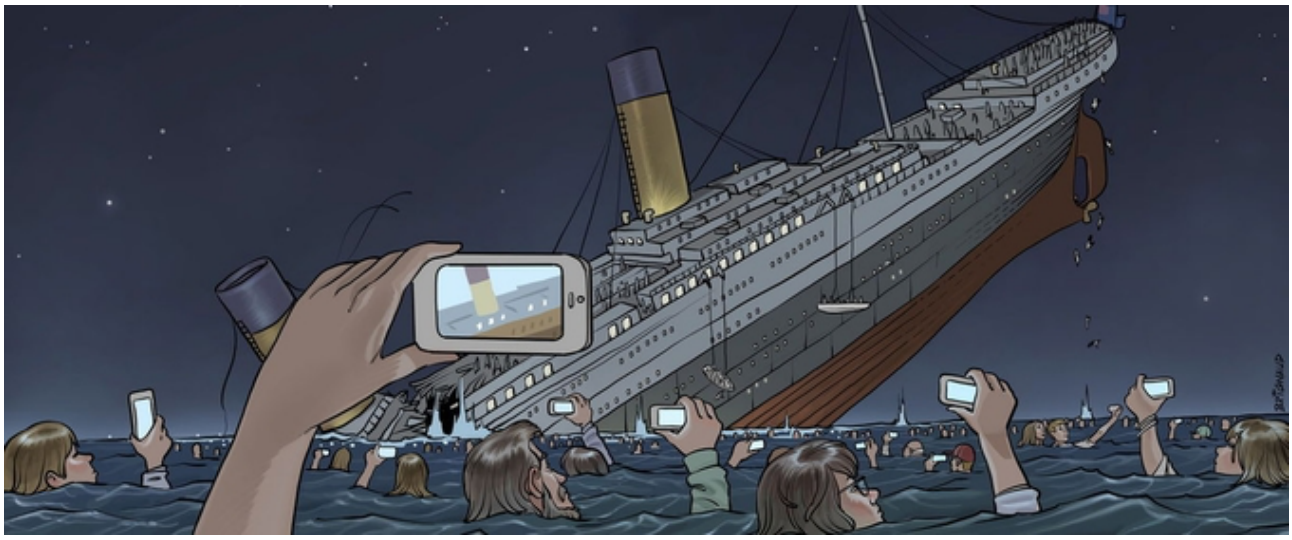

Dessin de Pierre Brignaud dans le cadre du Concours international d'arts visuels "Juste pour Rire 2015" - Twitté par Denis Cosnard

Qui doit payer quoi ? Qui peut réglementer pour éviter la surpêche ? Qui doit contrôler la navigabilité des navires et des hauts fonds et suivre les conteneurs maritimes ?…

Le droit de la mer[21] (géopolitique) et le droit maritime[22] (navigation) essaient de composer entre de multiples intérêts économiques (pêches, pavillons de complaisance, exploitations sous-marines, sécurité…) et écologiques.

[21] https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer
[22] https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime

Communs européens

Le vivre ensemble à 27 pays n'est pas évident. Commission européenne, Parlement européen et tout les administrations afférentes, nationales, européennes ou internationales, représentent pour la France une contribution de 22 Md€ pour 14 Md€ reçus. Ne nous plaignons pas, il s'agit de solidarité. L'Europe libérale a fait d'énormes erreurs parfois irréversibles et en fera encore. Nous, citoyens qui avons voté pour elle, devons en supporter le poids.

Communs sociétaux

Santé - Bien commun mondial

Les virus ne connaissent pas de frontières. Les médicaments et la recherche sont un enjeu économique mondial. L'OMS , émanation de l'ONU, dispose de 6 milliards de dollars annuels et emploie 4000 agents. Selon sa constitution, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples des États membres et partenaires au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie dans ce même document comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

A noter que D. Trump a mis fin à la participation des EU (20 mai 2020) à l'OMS, preuve que sa conscience planétaire est plutôt étriquée[23].

La Santé au niveau national passe par un grand nombre de statistiques, épidémiques,… qui permettent de dimensionner l'arsenal sanitaire : combien de médecins, de spécialistes, de "maison de la Santé", de maternités, d'hôpitaux de proximité, de CHU et d'universités, de pharmacie… à répartir géographiquement. Combien d'équipes de recherche, de producteurs de médicaments et de machineries sanitaires, de transports sanitaires,…

La Santé ne se réfléchit pas en termes de productivité et de coûts, mais en termes d'humanité, de solidarité et de sensibilisation des citoyens. L'Etat (nous) se doit de donner à chacun les compétences pour gérer au mieux sa propre santé et celle de ses proches.

> *Les mesures d'optimisation (financière) dans la répartition des centres de santé (hôpitaux, maternités, généralistes, spécialistes,…) sont un non-sens, une nécrose des terroirs isolés.*

[23] http://ertia2.free.fr/Pages_liees/Montesquieu.htm

La Sécurité Sociale assure l'égalité d'accès aux soins, à charge pour les citoyens de contribuer au fonctionnement de l'Institution. Reste à définir le soin, en distinguant le superflu de l'essentiel. Reste aussi à définir les moyens de maintenir le citoyen en bonne santé. La Sécurité sociale peut sans doute aider le gouvernement, les médias et les écoles à promouvoir un cadre de vie (éducation, hygiène, logement agréable, travail sans stress, pratique du vélo, famille équilibrée,…) qui évite au corps de réagir en mal.

> *Le système actuel tend à développer les assurances privées ou mutuelles, avec des dérives inacceptables (prix des lunettes, cotisations outrancières,…). Le secteur emploie 150 000 salariés pour un service qui coûte à chacun beaucoup plus que ce qu'il cotise. Consolons-nous en pensant que cette activité participe à l'équilibre économique du pays.*
>
> *Les grands laboratoires et industries chimiques ont des comportements d'un grand cynisme mené à l'échelle de la planète. La Justice Internationale est beaucoup trop faible et souffre des grands accords commerciaux.*

La Santé publique est partiellement aux mains des grands laboratoires et cliniques privées qui n'hésitent pas à pousser aux consommations excessives (tabac, sucre, anxiolitiques), à la scandaleuse chirurgie transgenre (qui génère des malades à vie), à la chirurgie esthétique.

Vieillesse, bien commun sociétal

Le monde moderne oublie trop que les jeunes ont la charge des plus âgés. Les cotisations peuvent être considérées comme une épargne personnelle pour sa propre vieillesse (capitalisation égoïste) ou au contraire comme un pot commun à répartir équitablement. (Voir ci-dessous les réflexions sur les retraites)

En France, il y a 17 millions de retraités dont 2,5 millions en perte d'autonomie, dont une bonne partie ne peut vivre avec leurs seuls moyens.

Education/Savoir, bien commun sociétal

L'éducation pour tous et la compréhension du monde sont la condition d'un cadre de vie "intelligent", et un moyen de vaincre la bêtise, la misère et la violence. En France, il faut un cadre éducatif pour 13 millions d'élèves, jusqu'au Bac, avec 1,2 millions d'enseignants dont un quart de non-enseignants.

Dans l'enseignement supérieur, on compte 100 000 enseignants et 90 000 non enseignants pour 3 millions d'étudiants.

Au total, un Français sur quatre suit des études. Une scolarité moyenne coûte le prix d'une maison !

En France on compte 400 000 chercheurs[24] dont un quart de personnel de soutien.

Sécurité, bien commun sociétal

Depuis les petites incivilités jusqu'aux naufrages de migrants, le chantier est vaste pour que l'on continue de sourire.

Il ne faut pas se tromper d'analyse en racisant les fauteurs de trouble. On ne nait pas fauteur de trouble, on le devient, sous la pression sociale des ghettos, des zones de chômage, d'un cadre de vie laissé pour compte[25] et du manque de structure éducative.

La surveillance des media et des réseaux sociaux pour identifier les appels à la haine ou à la violence, pour lutter contre les sectes ou les montages terroristes, nécessitent des structures de plus en plus importantes.

La prévention des "mauvaises actions " coûte beaucop moins que la réparation des dommages et que la sanction.

Communs associatifs, collaboratifs

Les associations 1901 sont des biens communs qui, entre autres, maintiennent la diversité sociale et tissent la collectivité via le bénévolat. Elles vivent de cotisations, de dons, de subventions et de produits dérivés (lotos, écharpes,…). Elles sont aussi un contre-pouvoir autant qu'un pouvoir de mobilisation démocratique.

Parallèlement, les sites associatifs ou collaboratifs (Wikipedia, Astronomie, identification des plantes, annuaire des labels, cours en ligne, portail des communs[26],…) sont un vivier de connaissances ainsi qu'un conservatoire des idées.

Les associations et les sites Internet sont propagateurs de valeurs qui ne sont pas toutes positives ou désintéressées. Des garde-fous (qui sont les fous ?!) sont essentiels pour contenir les haines et les faussetés, au prix de restrictions de certaines libertés. Il faut trouver le juste équilibre pour contenir les zones grises ou noires. Plus les citoyens seront responsables et moins il faudra porter atteinte aux libertés

---

[24] https://infos.emploipublic.fr/article/metiers-de-la-recherche-266-000-chercheurs-en-france-et-autres-chiffres-cles-eea-7349

[25] Qui a laissé les hirondelles s'envoler (celles avec la pélerine et le vélo), qui a laissé les grandes surface tuer les commerces de proximité, qui a délocalisé la production dans les pays encore plus pauvres et déconsidéré les métiers manuels, qui a construits des collèges et lycée trop grands avec des classes surchargées, qui a décrédibilisé les instituteurs et les professeurs. Bref, qui a pensé que les services publics devaient être rentables ?

[26] https://lescommuns.org/

Il semblerait que plus les citoyens ont de libertés moins certains citoyens se comportent de façon responsables. Il s'agit de trouver un juste équilibre pour encadrer les imbéciles sans contraindre les libertés

Selon le Mouvement Utopia[27] (Propriétés et communs : Idées reçues et propositions) :

> Dans les faits, les communs n'ont jamais disparu. On estime à près de deux milliards le nombre de personnes qui appliquent le principe de communs pour des biens et services de leur vie quotidienne. De plus, entre le privé et le public, nous assistons un peu partout dans le monde à cette renaissance des communs. De nombreuses activités se développent: lesjardins partagés, l'habitat participatif, la gestion de l'eau, les recycleries, les fablabs, les donneries, les bibliothèques ouvertes, etc
> A chaque fois le même mode de gouvernance est mis en place : toujours semblable sur le principe, mais jamais identique dans son application. Chaque commun est unique, et sa gestion se doit d'être définie démocratiquement pas ses membres. Le renforcement des liens sociaux est aussi un aspect positif du mode de gouvernance des communs: il permet à chacun de s'exprimer, sans distinction d'origine ou de capacités.
> Cette nécessité d'une extension du domaine des communs est une réponse aux impasses ou faillites de la privatisation, étendue jusqu'au vivant par les transnationales, générant conflits, inégalités et destructions écologiques, ou, à l'inverse, aux échecs de l'extension de la propriété publique et du tout étatique, à la gestion souvent lourde et bureaucratique.Dans beaucoup de domaines, mais sous certaines conditions (une communauté à bonne échelle pour les biens matériels, un réseau actif pour les biens informationnels), le commun est efficace économiquement comme socialement. Il réconcilie l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. En tirant son efficacité d'une vision socialisée mais largement décentralisée et compatible avec l'initiative individuelle, le commun est susceptible de mobiliser des acteurs très nombreux et variés et donc de faire évoluer les rapports de forces.

Communs assurantiels, bien commun national

Les catastrophes naturelles peuvent faire des dégâts considérables et atteindre des citoyens qui n'ont pas respectés les réglementations.

Les assureurs ont tendance à augmenter les primes d'assurances de tous pour se prémunir de l'imprévoyance de quelques-uns.

D'une part, l'Etat n'est pas équipé au plan opérationnel pour expertiser, gérer et indemniser des dizaines de milliers de sinistres. D'autre part, cette collectivisation aurait eu des effets délétères : quand il n'y a plus de lien entre le risque et le coût de l'assurance, les individus ou les collectivités n'ont aucun intérêt à avoir des comportements vertueux, c'est-à-dire faire de la prévention et éviter de construire dans des zones trop exposées au risque climatique.Quand la catastrophe arrive, il est trop tard pour se lamenter et l'Etat ne devrait pas avoir à couvrir ceux qui ont

[27] https://mouvementutopia.org/site/

contourné les règles. Il doit aussi avoir les moyens d'étudier les risques pris individuellement, en lien ou non avec les faiblesses administratives. (Pierre François dans Alternatives-économiques du15 mars 2024)

Le fonds d'indemnisation des catastrophes naturelles devrait avoir deux volets, l'un abondé par une taxe sur les primes et l'autre dans le budget général.

L'innovation

Les brevets et les droits d'auteur sont des biens privés passagers. L'auteur et l'inventeur doivent vivre de leurs idées et réalisations. En même temps, l'innovation ne peut éclore sans les services publics, sans les structures collectives qui ont permis la formation des innovateurs et la diffusion de leurs réalisation. En même temps, personne ne pense à rémunérer les descendants de Michel-Ange ou de Chateaubriand. Les brevets et droits d'auteur doivent s'éteindre en même temps que l'auteur. Les idées et les oeuvres originales deviennent un patrimoine mondial. La rémunération des "ayant-droits" est l'équivalent d'une pension alimentaire ou de reversion et doit s'éteindre de la même façon.

La spéculation sur un brevet, un manuscrit ou un tableau lèse le patrimoine mondial. Les plus-values devraient être soumises à une TVA progressive.

Le ruissellement de la richesse en art n'existe pas. Ce n'est pas parce qu'un tableau s'achète à 1 million d'euros que les peintres professionnels peu connus pourront vendre leurs oeuvres à un prix qui les fasse vivre correctement.

Ce n'est pas parce que les arrière-petits-fils d'un romancier célèbre touchent des droits d'auteur insolents que l'écrivain obscur qui passe 35h par mois à écrire pourra disposer d'un Smic.

L'oeuvre de l'esprit est un bien public d'utilité sociale. Les droits d'auteur ne sont pas perçus par l'Etat, mais c'est la loi du 29 mars 1997 qui a porté les droits à 70 ans après la mort de l'auteur (suite à une directive européenne). Par exemple, un concert choral à 15€ l'entrée ayant eu jusqu'à 3000€ de frais d'organisation devra 475€ de droits (réduits de 50% si le programme contient plus de 50% d'oeuvres du domaine public). Les manifestations gratuites sont aussi redevables. Si tout est fait pour rémunérer pendant longtemps les "ayants-droits", on peut dire que les sociétés de droits d'auteur ne font pas grand'chose pour la diffusion de la diversité culturelle.

Il est difficile de trouver l'économie générale du droit d'auteur, de la perception à la rémunération de l'auteur. Une société comme la Sacem est en situation de monopole.

Une production artistique n'a de valeur marchande que dans sa renommée. L'artiste incompris ou sans talent devra survivre par d'autres moyens. L'idée d'un salaire universel versé à tous émerge, mais il faudra longtemps encore pour que l'artiste inconnu en voie la couleur.

Urbanisme

Les plans locaux d'urbanisme définissent le futur des villes et des villages. L'argent public assure les préemptions nécessaires pour que tous profite de l'urbanisation, de l'aménité rurale (les rivières, les forêts,...) à la rénovation des passoires thermiques, au logement digne pour tous, aux crèches pour tous, à l'accès aux services et bâtiments publics, au chauffage collectif, à l"animation urbaine....

Les réseaux de circulation

Les réseaux de circulation assurent la liberté de circulation, sur terre, sur mer et dans les airs, depuis le sentier muletier jusqu'aux couloirs aériens.

Les sentiers - Commun national

Le sentier de randonnée peut disparaître, subtilement volé par des propriétaires[28], ou par défaut d'entretien. Le paysan qui l'entretenait n'a plus le temps, à moins que la grande distribution ne l'ait conduit au suicide ! Les associations de randonneurs s'organisent pour animer de nombreux itinéraires et promouvoir une activité touristique sur toute l'année. L'action de l'Etat pourrait être un soutien juridique contre les propriétaires spoliateurs. Un financement participatif par les randonneurs eux-mêmes pourrait être envisagé pour l'entretien du réseau, encore faudrait-il qu'une instance compétente soit mise en oeuvre. Faudra-t'il payer pour emprunter un sentier, comme cela est déjà à le cas pour les pistes de fond, dont l'entretien est certes beaucoup plus coûteux. Les via ferrata, pour leur part, se rentabilisent avec la location des baudriers et casques et avec les bistrots associés et parfois avec des subventions à vocation touristiques. La loi littorale a réussi à stopper l'appropriation des cotes, à éviter le béton sur la bande littorale et à préserver de nombreux sentiers douaniers dont l'entretien est essentiellement public.

> *La diversité des situations justifie la diversité des financements, qui eux-mêmes participent à diverses socialisations. Les sentiers français sont notre cadre de vie.*

Les voiries - Commun local

Les voiries sont assiégées par les voitures, les bus et les camions, avec une petite place pour les vélos et les piétons (sans parler des poussettes, des fauteuils roulants et des trottinettes). La liberté de circuler a ses effets pervers : pollutions, accidents, usure des chaussées, éloignements entre domicile et travail, ségrégations économiques… L'intérêt économique des voiries doit les faire considérer comme un bien collectif. Cependant, pour limiter l'afflux au sein des grandes métropoles, le

---

[28]Pour l'anecdote, le Chemin des Plaideurs, voie historique Aix-Arles, a vu se construire un golf qui s'est étendu de part et d'autre. Le propriétaire du golf, aidé par un bon ami avocat lui aussi riverain, cité en justice par un Comité d'Intérêt de quartier, a gagné le droit de barrer le chemin, au motif que les usagers risquaient de se prendre une balle de golf. Ni les vélos ni les randonneurs ne peuvent plus passer sur un chemin permettant d'éviter les dangers de la très dangereuse route départementale parallèle.

péage urbain, qui pénalise les usagers qui ne peuvent pas faire autrement, basé sur le temps passé à l'intérieur du centre ville, fait son chemin (Londres, Singapour, Milan,…). C'est à la collectivité d'oeuvrer pour développer les transports en commun et les aménagements cyclables, tout en diminuant l'attractivité des grosses agglomérations.

> *Les technologies liées aux rues et boulevards sont de plus en plus sophistiquées et les municipalités ne peuvent disposer en permanence (jour et nuit) de toutes les compétences requises pour l'entretien et les réparations des chaussées et de ce qu'il y a dessous. Les marchés publics doivent être encadrés et contrôlés par du personnel technique à la hauteur des enjeux. Si les élus passent, les techniciens restent, avec tous les avantages et inconvénients.*
>
> *La voiture individuelle en ville et en dortoirs a ses jours comptés, bientôt remplacée par le taxi ou le transport en commun autonome. Peut-on espérer une organisation urbaine qui raccourcisse drastiquement les trajets domicile-travail ? Au-delà de l'optimisation des transports en termes d'heures perdues et de pollution (accidents, gaz nocifs, bruit,…), la recherche pour minimiser les kilomètres parcourus est un objectif humaniste et un grand générateur d'emplois.*

Les autoroutes - Commun national

Faire payer les autoroutes par les usagers est une sorte d'impôt discriminateur qui ne dit pas son nom. S'il n'y avait pas d'autoroutes, la vie économique serait considérablement réduite. Il serait logique que le coût des autoroutes soit supporté par la collectivité et non par les seuls usagers.

Les gestionnaires d'autoroutes et de voiries diverses peuvent "louer" le domaine public pour le passage des réseaux enterrés. Les sociétés d'autoroutes ont négocié cette utilisation du domaine public à un prix dérisoire. A l'inverse, les tarifs des péages sont exorbitants au regard de leurs charges de gestionnaire.

> *Les voiries sont aujourd'hui dimensionnées en général pour supporter des pois lourds de 44t, 13t à l'essieu, qui participent à 95% à la dégradation des chaussées dans le temps. Nos élus n'ont pas pris la juste mesure de l'entretien qui résulte des décisions d'autoriser 13t à l'essieu au lieu de 10t comme dans la plupart des pays européens et d'une largeur de 2,60m (camions frigorifiques), prise sous l'influence des lobbies. Le contrôle de la surcharge des Poids lourds reste anecdotique, alors que la logique voudrait qu'un poids lourd moderne soit équipé d'un capteur de charge sur chacune de ses roues (nous sommes en 2019 à l'ère des objets connectés !). Ce capteur de charge, associé à un traceur GPS pourrait servir pour l'établissement de la redevance de maintien en état des routes et autoroutes.*

L'autoroute réclame en moyenne 1 à 2 travailleurs au kilomètre pour 9000 kilomètres concédés (la moitié pour **Vinci Autoroutes**[29]) et 2000 km gérés par l'Etat. La puissance économique des concessionnaires est prépondérante face à l'Etat. Les bénéfices et dividendes en 2016 représentent 7,5 milliards d'euros pour environ 75 milliards de km parcourus, soit 0,1€/km.

> *Selon le journal Auto-Moto, emprunter la totalité des autoroutes concédées françaises aurait coûté 893 euros en 2018, soit un prix moyen de 0,1€/km. Cherchez l'erreur ! Si les autoroutes concédées emploient 10 000 salariés, leur coûtant en moyenne 50 000 € par an, cela ne fait que 500 millions d'euros, somme ridicule au regard de leurs profits. Ajoutons l'amortissement des bureaux, garages, hangars et véhicules…*

Quant à l'Etat qui gère lui-même 12 000 km d'autoroutes et de routes nationales pour lesquelles, il débourse annuellement 700 M€. Une dizaine de Directions Interdépartementales des Routes emploient chacune environ 1000 salariés, soit environ 10 000 en France (500 M€).

Un giratoire coûte entre 200 000 et 1 million d'euros. Il y en aurait 40 000 en France et il faudrait débourser près de 2 milliards d'euros annuels pour leur jolis jardins. Heureusement, ils ont un rôle très positif en sécurité routière.

Les départements gèrent 380 000 km avec 25 000 agents (les données nationales sont difficiles à trouver - cela fait partie des charmes de l'administration française), soit environ 1,25 milliard d'euros.

Les voies communales représentent 673 000 km. Il semble difficile d'estimer la charge salariale des personnels municipaux qui gèrent les voiries, indépendamment des sous-traitances de travaux d'aménagement divers (entretiens et raccordements de réseaux en sous-sol, aménagements pour les transports en commun, vélos, piétons,…).

> *Les sociétés d'autoroutes ont dépensé, entre 2006 et 2018, 24 milliards d'euros pour améliorer et sécuriser les autoroutes françaises, tout en faisant, en 2016, 4,7 milliards d'euros de bénéfice et de dividendes. On peut dire que la société civile donne chaque année aux sociétés d'autoroute près de 5 milliards d'euros. Avec des taux d'emprunt à 0%, l'Etat aurait bien meilleur compte à augmenter sa dette pour financer le fonctionnement des autoroutes qui pourraient lui en rapporter au moins 2 fois plus (ré-utilisables pour éponger la dette nationale ou pour entretenir le réseau routier et ses ponts, ainsi que les voiries urbaines, qui*

[29] https://www.vinci.com/publi/vinci_autoroutes/vinci-autoroutes-rapport-activite-2017.pdf

commencent à sérieusement se dégrader faute de crédits suffisants (budget annuel accordé : 2,5 milliards d'euros).

https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-30-mars-2019

Les parkings - Commun local

Les parkings ont aussi une utilité/nocivité collective. Les parkings génèrent du trafic et incitent à l'habitat dispersé. Le parking dans les rues est une occupation du domaine public qui restreint largement l'espace des piétons et vélos.

> *Un parking d'hypermarché génère un trafic équivalent à celui d'une voie d'autoroute (1000 véhicules/heure en entrée et en sortie). Les hypermarchés n'ont jamais payé la construction des voiries qui permettent d'aller chez eux.*
>
> *La gratuité des parkings ne semble pas envisageable. La plupart des concessionnaires gagnent très très bien leur vie. Leurs bénéfices devraient être assujettis à l'impôt, même si cela engendre une hausse des tarifs. Le citoyen qui profite de la ville doit en supporter les charges. Par ailleurs, l'usage de la voiture individuelle dégrade l'écologie. Vive les Transports en commun gratuits et vive l'activité physique (vélos, piétons,…)*

L'hydrographie - Commun local/national/international

Les canaux et voies navigables[30] (12 000 km ; 4 500 salariés) sont des marqueurs importants et des générateurs d'activité spécifiques autour de la pêche, de la plaisance, du tourisme, d'une faune et d'une flore particulière. Le transport de marchandises représente près de 7 milliards de tonnes-km. Les écluses et les ports sont des centres de vie.

A la carte ci-contre datant de 1956, on peut faire correspondre la carte actuelle.

Les voies navigables sont importantes dans l'animation des terroirs et dans la diminution de l'attractivité des trop grosses agglomérations. C'est à la collectivité d'en assurer la promotion et la sauvegarde

---

[30] https://www.vnf.fr/vnf/accueil/qui-sommes-nous-vnf/etablissement/

L'ensemble, non rentable économiquement, est protégé de la privatisation. Le fonctionnement et l'entretien des rivières et des canaux sont subventionnés à hauteur de 244 M€. Les recettes (péages, redevances domaniales) rapportent environ 80 M€. La taxe hydraulique, fondée sur le prélèvement ou l'évacuation des eaux sur le domaine fluvial, rapporte 140 M€.

Les réseaux souterrains - Commun local/national

La vie moderne nécessite une diversité de tuyaux étonnante : câbles électriques (basse, moyenne et haute tension), câbles téléphoniques et fibres optiques (local ou longue distance), éclairage public, réseaux privatif pour les bus et autres,…réseaux pneumatiques (petits objets), eau de ville, eau du canal (arrosage chez les particuliers), eau d'arrosage des parterres municipaux, conduit pluvial, égoûts, sans compter les servitudes diverses octroyées aux industries, banques,… Tous ces tuyaux nécessitent de l'entretien, de la maintenance, des chambres de regards, des connections physiques, des débouchages, sans parler du traitement des eaux usées et des effluents toxiques. Mêmes si ces réseaux sont sous-traités, on ne saurait faire l'économie de services programmatiques. L'ouverture d'une chaussée provoque des embouteillages, du vandalisme nocturne, des installations de chantier, y compris les tinettes pour les ouvriers qui, bien sûr ne peuvent plus pisser contre les murs, les itinéraires de déviation qu'il faut aussi surveiller la nuit, le rebouchage avec contrôle de l'uni (ça se tasse au bout d'un mois…) et récolement de l'intervention,… tout cela dans un fatras normatif dont l'objectif est la qualité et non le profit !

La collectivité territoriale doit avoir des compétences de plus en plus élargies et des actions de plus en plus nombreuses, qui ont un coût. Le BTP public doit être encadré du projet à l'entretien courant dans le cadre des marchés publics[31]

La mutualisation des compétences réseau est possible au niveau départemental pour les petites communes hors communautés d'agglomération. Reste à fixer les règles pour que ces travaux soient directement confiés aux entreprises locales et non en sous-traitance des mastodontes qui s'enrichissent indûment depuis trop longtemps.

Le réseau des déchets - Commun mondial

Bienvenue au camion-poubelle régulier ou déclenché par les manifestations culturelle, sportives ou politiques. Le problème s'envenime chaque année.

---

[31] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publiques.pdf

Pour le simple citoyen occidental, il faut trier et encore trier : restes alimentaires, emballages, verres, papiers, piles, ampoules, déchets pour compost, déchets végétaux, électroniques, encombrants, pharmaceutiques, toxiques, vestimentaires, eaux usées. Pour l'entreprise, les déchets sont soumis à un dédale normatif de plus en plus "utilement" contraignant.

Il faudra bien payer un jour ces tonnes de détritus entassés sans penser au lendemain. Bienvenue à la gestion du tri sélectif qui complique le problème mais nous conduit à mieux d'écologie. Les campagnes électorales mettent ces poussières sous le tapis.

Les "communs négatifs" sont tous les déchets ne pouvant être recyclés et tous ceux qui sont déchargés dans la nature, les rivières et les océans, dont les pollutions sont de plus en plus gênantes pour l'habitabilité de la planète, pour les collectivités qui en sont submergées et pour les "sous-populations" qui vivent de ces trafics.

> *Les services de ramassage et de traitement des déchets ont un monopole social. Une grève longue est un grand traumatisme pour le cadre de vie et pour l'environnement. Un plan B est essentiel pour éviter les affrontements, par exemple, un Service mobile de remplacement.*

Transports aériens et maritimes

Les routes maritimes et les couloirs aériens sont définis pour assurer la sécurité. Internationaux par essence, ces transports posent des problèmes de nuisances et de pollution. Les taxes appliquées à ces transports sont loin de payer les nuisances qu'ils occasionnent.

> *Souvenons-nous du Concorde, interdit d'atterrissage à New-York soit-disant à cause du bruit, ou de l'Amoco-Cadiz qui pollua abondamment la Bretagne. De façon permanente, les combustibles utilisés produisent quantités de particules fines, de CO2,… Les traînées de condensation des avions couvrent les métropoles de fins nuages qui participent à l'effet de serre et à la diminution du rendement des installations photovoltaïques (qq %). Des conteneurs tombent en mer, les cargos dégazent,…*
>
> *La légitimité du transport et des voyages par avion vaudrait d'être étudiée. Aller à 900 km/h pour quelques jours à l'autre bout de la terre pour le prix d'un voyage en train entre deux villes européennes est un loisir sympathique. Multiplier les voyages d'affaires intercontinentaux apparaîtrait comme une nécessité pour rentabiliser les entreprises. Ces libertés qui créent de l'activité directe, indirecte, ou induite ont cependant un coût pour la planète.*
>
> *Peut-être faudrait-il accepter de prendre l'avion moins souvent, d'aller moins vite, avec des avions moins gros[32], pour un prix qui compense les dégâts de ce mode de transport.*
>
> *Le développement des taxis volants et des drones de livraison qui prétendent survoler les embouteillages est un problème à débattre. Les machines volantes sont bruyantes. Un petit nombre d'usagers ne devraient pas imposer leurs décibels. La tendance à la livraison hyper-rapide conduit à une augmentation de la pollution du cadre de vie (bruit, conditions sociales, énergivore…)*

Contrôle aérien - Commun mondial

Le contrôle aérien est un service public avec une composante nationale et une composante internationale. La composante nationale, stratégique en cas de crise, ne peut être privatisée. Elle doit être suffisamment forte pour s'opposer aux pressions commerciales ou politiques des autres Etats.

[32] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Projets/Drone/Avion_automatique.pdf

Aéroports - Commun national/international

Les aéroport sont, comme les ports et les gares, des "actifs stratégiques", c'est à dire des institutions sensibles en cas de crise (catastrophes naturelles, effondrement de la Bourse, conflit entre nations, actions terroristes,…). Ils sont aussi des frontières. Le mélange de propriété "public/privé", a l'instar des autoroutes, est une source de profits aux dépens des contribuables. Les aéroports commerciaux ont une composante de gestion des flux de voyageurs avec une sous-composante régalienne de sécurité policière et douanière et une composante commerciale (parkings, boutiques, services à la personne,…). Le Cahier des charges des activités commerciales et les services de contrôle de la bonne exécution sont sous tutelle de l'Etat. Les redevances des passagers au départ, à l'arrivée et en transit ainsi que les redevances des commerces et services sont fixées par l'Etat. Le tarif tient compte de l'amortissement des investissements, des coûts d'entretien et de fonctionnement et d'une quote-part correspondant aux pollutions générées par le trafic aérien et par le trafic routier pour les accès aux aéroports.

> *Les redevances aéroportuaires[33] rémunèrent l'existence des aéroports. Seuls les aéroports accueillant plus de 1,5 millions de passagers par an font des bénéfices. Les autres ne subsistent qu'avec des aides publiques et des activités commerciales annexes.*
>
> *Le kérosène échappe à la taxation sur les carburant (à l'origine, il fallait aider au développement des liaisons aériennes). Aujourd'hui, le km-passager en avion[34] produit 285 gr de CO2 (contre 14 en train). On peut douter que les aéroports privatisés acceptent de payer pour la pollution qu'ils génèrent.*
>
> *La tendance à la rapidité induit des sur-consommations dont les effets pervers pèsent sur tous. (affairisme planétaire, tourisme lointain, denrées saisonnières,…)*

---

[33] https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxes_a%C3%A9riennes

[34] https://www.eea.europa.eu/media/infographics/co2-emissions-from-passenger-transport/image/image_view_fullscreen

Ports - Commun local/national/international

Les ports sont une frontière et un accès à la mer d'intérêt collectif pour la pêche, la plaisance, tourisme. Les grands ports sont dimensionnés pour l'accueil des grands navires, source de pollutions[35] diverses. Si l'infrastructure portuaire est "d'utilité publique", les coûts de fonctionnement du port et la jouissance des abords (routes, rues,…) donnent lieu à une redevance dont le montant est négocié à tous les niveaux (local, régional, national, international) pour tout type d'usage (Vrac, conteneurs solides, liquide, dangereux, polluant,… ou par passager en croisières ou en transit), sans parler de la plaisance et de la pêche. Cette redevance intègre la prévention et le traitement des pollutions afférentes, trop souvent passées aux pertes et profits des autres…

> *Il faudra encore longtemps pour que les gros navires consomment un carburant propre au port et à son voisinage et pour qu'ils soient tous équipés d'un branchement électrique au quai (jusqu'à 10 MW sous 11 000 Volts)*
>
> *Le coût d'un seul paquebot de 330 mètres de long atteint 1 milliard d'euros alors que le coût prévisionnel d'un nouveau port à Bastia, compatible avec ces monstrueuses villes flottantes, ne serait que de 213 M€. Le croisiérisme est aussi une source de revenu à terre, avec des impacts commerciaux dans un rayon de 100 km*

---

[35] https://www.fne.asso.fr/dossiers/linsoutenable-pollution-de-lair-du-transport-maritime-navire-bateaux-croisi%C3%A8res

Réseaux de transmission - Commun planétaire

Les PTT du XXème siècle ont irrigué le pays avec un réseau filaire relativement fiable et bien maintenu. Il était stratégique que l'Etat soit la tutelle technique, administrative et commerciale de ce service.

Les réseaux d'information sont notre ciment social, local ou planétaire, le gage de notre diversité et notre protection contre les totalitarisme. La liberté d'expression et la liberté d'émettre et de recevoir des informations est un bien public qui ne saurait être monopolisé ni par l'Etat ni par des puissances économiques. Par contre, l'action collective est nécessaire pour que la liberté d'expression et d'information ne soient pas étouffées par un pouvoir politique totalitaire ou par des groupes d'intérêts sans scrupules. La diversité des supports d'émission et de réception des information assure un foisonnement difficilement maîtrisable par un Etat totalitaire et, a contrario, difficile à réguler dans ses dérives, qui dissémine la haine, la violence, le harcèlement, les atteintes à la jeunesse et les faux en tous genres.

Le progrès technologique depuis 1970 a été fulgurant et foisonnant. Les PTT ont été submergés. Le monopole étatique de la diffusion de l'information est obsolète : le transport du signal informationnel a pris la dimension nouvelle des réseaux sociaux. Le réseaux d'aujourd'hui transportent du signal mais aussi du contenu agissant comme un signal. Les virus, les contenus toxiques sont des éléments négatifs pour la collectivité qui doit avoir les moyens de les réguler. Les élus devraient avoir un droit de regard et de prescription. Si cette régulation est coûteuse, les opérateurs doivent en répercuter les coûts sur les abonnements, en toute transparence. Les opérateurs peuvent être assignés en justice par l'Etat qui relaie les plaintes au procureurs. Les amendes sont proportionnelles aux bénéfices des opérateurs.

Le transport de l'information se fait sur différents supports :

- *sur papier pour les lettres, les livres, les journaux, les pubs du pauvre (promos des supermarchés)*
- *sur support de pub ou d'information municipale ou routière - une façon pour la société de s'exprimer !*
- *par téléphonie courte distance sur câbles cuivre, en général aérienne pour facilité la distribution chez l'usager.*

- *par téléphonie longue distance sur câble cuivre, en général enterrée en secteur urbanisé.*
- *via la fibre optique courte distance en secteur urbanisé, en général enterrée*
- *via la fibre optique longue distance en câbles enterrés (ou à fond d'océan) regroupant jusqu'à 144 fibres*
- *sur courant porteur (compteur Linky)*
- *en hertzien pour la TNT, pour la radio FM, AM et ondes courtes et pour la téléphonie analogique et numérique sans fil*
- *en hertzien pour la téléphonie par satellite*
- *en hertzien pour la localisation GPS*
- *en hertzien pour les applications spécifiques (militaires, spatial,…).*
  Les transmissions hertziennes nécessitent des stations d'émission et des relais sur de nombreux points hauts, vulnérables à la foudre et aux terrorisme.
- *via les réseaux sociaux et les blogs*
- *sur les sites d'information ou de propagande…*

La falsification de l'information pose un problème grandissant :

- *Tout internaute peut pratiquer aisément le plagiat, la citation tronquée, la fausse dépêche, le twitt viral*
- *l'image peut être retouchée pour embellir ou pour effacer. Un logiciel récent, basé sur l'intelligence artificielle, permet de produire des photos de personnes qui n'existent pas avec un réalisme trompeur (ci-contre NVIDIA)*
- *les logiciels récents permettent d'utiliser une vidéo réelle pour composer une vidéo virtuelle qui permet de faire dire n'importe quoi à n'importe qui avec un réalisme trompeur. Face2Face est bluffant.*
- *La vérification des informations se complique du fait qu'une fausse information se propage beaucoup plus vite qu'une information vraie. Les fausses diffamations devraient pourrir les périodes électorales.*

L'information gratuite ne peut exister qu'au travers de la publicité ou des aides publiques ou privées. Les chaînes publiques de télévision en direct ou en en ligne doivent avoir une rédaction indépendantes pour faire contrepoids aux médias privés. L'Etat peut offrir l'infrastructure, et la redevance audiovisuelle doit assurer les dépenses éditoriales. Cette redevance pourrait être indexée sur le revenu individuel.

Chacun doit pouvoir acheter de l'information fiable à des journalistes de confiance. Les journaux indépendants ont un rôle difficile à jouer face aux fausses gratuités qui envahissent Internet. On regrettera que l'Etat ait laissé la diffusion des films sur abonnement à des entreprises privées (Netflix,…). Les cinémathèques publiques avaient un rôle à jouer dans les nouvelles technologies.

La main-mise des grands groupes sur l'information aboutit à un équilibre difficile : la course à l'audience incite à produire le contenu qui plaît au plus grand nombre, au détriment de de contenus plus "citoyens". Il faut bien sûr des émissions d'amusement, mais aussi des émissions riches intellectuellement, sans les perturbations publicitaires qui affaiblissent leur qualité. ("qui achètent du temps de cerveau"). L'Etat a un rôle à jouer pour la solidarité intellectuelle.

> *Le Minitel fut un média offert par l'Etat (France-Telecom), mais ce sont les messageries roses qui ont fait son succès. Ce succès à incité le secteur privé à prendre la place du Minitel, avec des technologies modernes beaucoup plus performantes. Qui pourrait s'en plaindre ? Cependant, les contenus pervers des réseaux sociaux sont difficiles à contenir. La régulation du contenu se fera au détriment de la vie privée. Ainsi, la Chine de 2019 espionne en permanence, par reconnaissance faciale, les déplacements des citoyens de la minorité ouïghoure.*

Aujourd'hui, presque tous les supports de transmission sont privés et ont développé un modèle économique efficace. Une requête sur les moteurs de recherche, qui aboutit à des milliers de réponses en moins d'une seconde, semble être gratuite alors que le moindre échange sur le réseau mondial coûte en énergie, faisant d'Internet le plus gros pollueur[36] de la planète ; Google Earth offre en un clic gratuit (!) la couverture satellitaire complète de la planète ; le navigateur de notre voiture affiche la limitation de vitesse courante ; un message viral peut toucher des millions de gens en quelques heures ; Une entreprise privée propose un taxi pour rejoindre une station spatiale ; … Il aura suffit de 30 ans d'évolution technologique et d'inventivité commerciale pour y arriver, sans pour autant réduire la "fracture numérique". L'Etat a abdiqué de son rôle de régulateur de la solidarité.

> *Malgré les injonctions de l'Etat, les opérateurs privés ne font rien pour l'accès à Internet dans les petites communes. En 2019, 15% de la population n'a accès à Internet qu'au goute à goutte. Rappelons que les PTT, services public d'Etat avait installé les lignes téléphoniques de façon solidaire sur tout le territoire. L'ouverture à la concurrence a fait gagner aux opérateurs et aux financiers des dizaines de milliards d'euros. Confier la technologie au secteur privé est une bonne chose, sous réserve d'un cahier des charges élaboré sous la tutelle des élus*

[36] https://www.fournisseur-energie.com/internet-plus-gros-pollueur-de-planete/

et d'un suivi strict des exigences et de la régulation des profits réalisés sur le dos des citoyens.

En juillet 1969, le monde s'accordait pour dire que, seule, la puissance d'un Etat pouvait programmer de marcher sur la lune. Il n'aura fallu que 50 ans pour qu'une entreprise privée américaine vende des croisières dans l'espace. Vu par ce prisme technologique, l'Etat ne semble plus si indispensable que cela. Mais la contrepartie d'un tel système est un taux de 14% de pauvreté aux USA.

Les télétransmissions (et l'informatique) consomment 10% (2016 et +5%/an) de toute l'électricité produite dans le monde. On peut se demander comment ce colossal montage électrique, électronique et logique tient son rôle crucial sans faillir. (comme cette tour de près de 1k de hauteur). Une panne majeure aura des conséquences incalculables, matérielles, physiques et psychiques et sans frontières.

Energie

L'énergie est un des aspects du changement climatique. Negawatts et Posiwatts[37] sont des concepts citoyens. Sortir du nucléaire[38] est un faux débat.

Electricité - Commun local/national/international

L'électricité pour tous est un actif stratégique : un 1/4 pour le secteur résidentiel (40 kWh par jour et par foyer – 28 millions de logements), 1/4 pour le secteur industriel, 1/4 pour les secteurs tertiaire et agricole, sans oublier 1/4 pour la consommation du numérique à l'horizon 2030

Pour avoir une idée concrète, les 40kWh consommés en un jour par une famille correspondent environ à l'énergie nécessaire pour monter un camion de 1 mètre ;:-)

Une panne importante et prolongée peut déstabiliser un pays. Les systèmes de secours ne prévoient pas tout et peuvent faillir à leur tour. Il est très difficile de prévoir les conséquences d'un orage magnétique solaire de fréquence centennale. EDF a fait la preuve de la qualité et de la robustesse de son réseau aux interconnexions internationales, devenu trop gros pour faillir. Il faudra encore des dizaines d'années pour que la transition énergétique oriente la production d'électricité sur une autonomie locale, tout en maintenant le réseau de distribution opérationnel.

---

[37] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Transition_energetique.pdf
[38] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Sortir_du_nucleaire.pdf

La production d'électricité est un mélange de propriétés. Les gros barrages (appartiennent à l'Etat qui concède leur exploitation, mais l'eau qui y passe est un bien public géré par les Collectivités territoriales (agriculture, irrigation, alimentation de biefs et des douves, loisir, tourisme, pêche, gestion des crues, retenues de pollution,…). Les barrages présentent un risque potentiel (Malpasset en 1959) et ne devraient pas être exposés à la faillite ou à l'inconséquence d'une société privée (notons que l'Etat peut être lui-même inconséquent !).

La régulation des barrages[39] *ne peut être techniquement qu'une affaire globale, non seulement sur une vallée qui comporte plusieurs barrages successifs, mais encore sur l'ensemble du territoire où l'énergie hydro-électrique est la seule qui dispose de la souplesse et de la rapidité d'action nécessaire à la gestion d'une demande et d'une production variable d'uneminute à l'autre. Seul l'Etat est en capacité de le faire, au contraire d'opérateurs privés qui n'ont qu'un objectif de rentabilité.*

Une centrale au charbon peut être privée, mais les mines françaises sont sous concession d'un droit d'exploitation (le sous-sol n'est pas privatisable) et paient à l'Etat (et à la collectivité territoriale) une redevance assez faible pour faire face à la concurrence étrangère, mais dont la faiblesse témoigne plutôt du pillage de la ressource. Trop polluante, ces centrales devraient disparaître.

Les avantages du nucléaire sont à comparer à leurs inconvénients et le gigantisme des futurs EPR est anti-écologique. L'électricité nucléaire devient de plus en plus coûteuse à produire et le démantèlement des centrales trop vieilles est un problème sans fin. L'Etat (le citoyen contribuable et écologue) doit assumer ses choix historiques. Pour le moment, les centrales nucléaires sont le monopole d'EdF, fortement soutenu par les lobbies du secteur. L'électricité se vend au prix du marché, suite à l'obligation de concurrence imposée abusivement par la Commission Européenne qui n'a pas compris que l'universalité de l'électricité nécessitait une gestion commune au niveau des Etats.

L'Etat fixe la TVA (5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation), la contribution (environ 15%) au service public de l'électricité (CSPE[40]), une taxe

[39] https://www.youtube.com/watch?v=mEMr2TtENto
[40] https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_au_service_public_de_l'%C3%A9lectricit%C3%A9

communale d'environ 4% et départementale d'environ 2%, soit au total environ 38%[41].

L'éolien, le solaire, l'hydrolien, la méthanisation,… sont des productions privées ou sous tutelle d'une institution, en général raccordées au réseau de distribution EDF sous obligation d'achat. Ces productions locales, en trop grand nombre pour être gérables par l'Etat, pourront rester privées lorsque le stockage domestique d'électricité sera résolu.

Le réseau de distribution[42] est un monopole naturel qui couvre entièrement les besoins du territoire, avec une bonne fiabilité. La privatisation de ce réseau ne présente pas d'autre intérêt que de renchérir le prix du kWh de la marge bénéficiaire du concessionnaire.

- Haute tension : 100 000 km aériens et 5 000 km enterrés.

- Moyenne tension : 600 000 km et 760 000 transformateurs MT/BT

- Basse tension : 700 000 km aériens et 260 000 km enterrés

Les coûts d'entretien du réseau sont noyés dans l'usine à gaz administrative qu'est le CSPE, inventé pour plaire à Bruxelles.

> *Le prix d'achat de l'électricité devrait croître avec l'énergie consommée, en tenant compte de l'utilité collective de cette consommation. La consommation domestique essentielle coûte un euro symbolique. Un habitât mal isolé ou une climatisation outrancière, induisent une forte consommation. Cette surconsommation est un surcoût payé cher par le propriétaire. Cette somme est bloquée sur un compte spécifique utilisable pour la rénovation. La collectivité peut prêter au propriétaire indigent jusqu'aux premières économies liées à la rénovation.*

Gaz - Commun local/national/international

Le gaz est une source d'énergie soit fossile épuisable, soit dérivée de l'énergie du soleil par décomposition des végétaux. Le gaz fossile est transporté par navires méthaniers ou par conduites enterrées ou sous gaine dans les immeubles ou sous forme de "bouteille". La sécurité semble satisfaisante. Le gaz végétal est consommé au voisinage des centres de méthanisation.

---

[41] https://www.fournisseurs-electricite.com/guides/prix/kwh-electricite
[42] https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/l-acheminement-de-l-electricite/le-reseau-de-distribution

Le réseau de distribution du gaz est un monopole naturel utile à tous, lui aussi noyé dans le CSPE.

Patrimoine

Richesse immobilière - Commun local /national

La complexité croissante du service public multiplie les locaux administratifs et les interactions entre eux. Quand il fallait une heure pour valider un acte administratif en 1980, il faut 3 jours en 2019. La dématérialisation[43] annoncée en 1997 par M. Jospin, Premier Ministre, n'a guère diminué la "paranoïa administrative". Le papier à en-tête doit circuler entre de différents services, de plus en plus nombreux et subtils, souvent distants de plusieurs kilomètres.

L'administration est aussi boulimique, à l'image du Palais de Justice de Paris, oeuvre de la judiciarisation de nos concitoyens.

Les immeubles propriétés de l'Etat représente plus de 60 milliards d'euros (75 millions de mètres carrés), dont une bonne partie à l'abandon. Le fonctionnement de ce patrimoine coûte annuellement 7 milliards d'euros. S'ajoute aujourd'hui les investissements liées à la transition énergétique.

> *Beaucoup de ces immeubles font la fierté nationale. Les musées nationaux , les grandes bibliothèques ou les bibliothèques historiques, les opéras, les ateliers historiques, les églises, cathédrales ou chapelles, les châteaux d'eaux, les sites archéologiques, les forêts domaniales, les parcs naturels, tout ce qui marque le paysage et draine l'activité touristique ou l'artisanat ancien,… a vocation à rester propriété collective. Brader l'un ou l'autre serait une faute politique.*

Les bâtiments ou sites à valeur historique ou culturelle confiés au secteur privé lorsque les collectivités territoriales font défaut, doivent rester des témoins de l'histoire locale. Il font partie du cadre de vie. Le loto du patrimoine est une

[43] https://www.senat.fr/rap/r03-402/r03-4020.html

institution intéressante, mais largement insuffisante pour réhabiliter ce qui devrait l'être, pour personnaliser le rapport du citoyen à l'histoire de son cadre de vie. (*analogie à la défiscalisation des dépenses associatives*)

Les déshérences, elles aussi coûteuses en fonctionnement, pourraient être confiées au secteur privé par bail emphytéotique, ou par cession définitive. Cependant, une réflexion sur la cohérence nationale géographique des équipements collectifs doit être menée avec force. Par exemple, une voie de chemin de fer désaffectée et les bâtiments afférents sont trop précieux face à la désertification de certains territoires. Les casernes vides pourraient être re-conditionnées en programmes collectifs assurant une mixité du cadre de vie : associations, EPHAD, résidence étudiante et du 3ème âge, centres culturels et sportifs. Il serait dommage que ce type de grand domaine soit absorbé par un programme immobilier de luxe.

Le patrimoine mobilier comprend le patrimoine d'usage et le patrimoine historique. Tables, chaises, armoires, miroirs, ornements, servent à maintenir le passé dans ses murs et dans ses fonctions. L'Elysée se visite. Les journées du patrimoine élargissent les musées.

Patrimoine immatériel - Commun local/national/international

Le patrimoine immatériel des services publics est un entrelacs de lois, de codes et de règlements, enrichis quotidiennement par des arrêtés et circulaires émis par toutes les strates administratives, du Comité d'Intérêt de Quartier à l'Elysée.

Le patrimoine immatériel s'accroît avec le temps. La conservation des oeuvres et leur mémoire suppose une infrastructure logicielle et technologique en constante évolution. Le personnel affecté à l'entretien de ce patrimoine ne peut être "volatil". Les compétences sont ciblées. Ce patrimoine peut être valorisé par des prestations diverses. Concéder cette fonction au secteur privé présente le danger des faillites ou de pressions sur l'Etat (chantage à l'indispensable).

Patrimoine des services publics - Commun local/national

Le patrimoine des services représente, outre les services ministériels, des institutions à vocation collective ou solidaire : Sécurité sociale, Allocations familiales, Caisses de retraite, Sécurité civile, INSEE, INA, bureaux d'études (Cerema), Services pour l'hygiène et sécurité, Services de lutte contre la fraude, INPI, Conservatoires, CEA, CNRS, Théâtres nationaux, Mobilier National,… Ce sont des communs non gouvernementaux non spéculatifs

> *La conservation des costumes de scène est un exemple de risque. Les milliers de costumes gérés par la société marseillaise Boyer ont été vendus aux enchères. Inversement le fond costumier d'un théâtre municipal est tombé en déshérence.*

Patrimoine de la Justice - Commun national

Saisir la Justice pour un oui ou pour un non a un coût,... tout autant qu'une source d'emplois et de dépenses pour les justiciables. Les bâtiments de la Justice et la Magistrature, ainsi que les lieux de détention, sont des communs qui ne peuvent être sous-traités.

> *Les actions de prévention, qui permettraient de réduire toutes les situations d'indignité, (prison, détresse familiale, habitat insalubre, vol légal,...), devrait être mises au crédit de la Justice.*
>
> *La justice économique prend une place grandissante. Il serait temps que les dépens couvrent largement les frais occasionnés par ceux qui se servent de la Justice à leur bénéfice.*
>
> *La privatisation des prisons est une mauvaise idée car l'objectif de profit est incompatible avec le respect de la dignité des détenu. (Aux EU, le taux de récidive des prisons privée, a priori moins chères, est plus fort que celui des prisons d'Etat, conduisant à une dépense globale plus importante et à une plus forte proportion de délinquants dans la population).*
>
> *La judiciarisation croissante liée à l'afflux grandissant des étudiants en droit induit des coûts nouveaux.*

Patrimoine éducatif et scientifique - Commun national

L'éducation et la recherche sont les fondements de la société citoyenne. L'égalité est un principe acquis, mais la diversité des enseignements est, à l'instar de la bio-diversité, le garant de la pérennité de l'humanité. La complexité croissante des savoirs accroît le patrimoine intellectuel qu'il faut abriter, sauvegarder et diffuser. Les

instances éducatives et les lieux (bâtiments et campus) sont des communs à pérenniser et à moderniser.

La cohabitation entre enseignement public et enseignement privé maintient une saine concurrence, sous condition d'égale mixité sociale. Le moyen d'y parvenir ne doit pas être monolithique.

> *Construire des collèges ou des lycées pour plus de mille élèves est une optimisation des coûts en même temps qu'une déstructuration de la société.*
>
> *Peut-être devrait-on éduquer à l'intelligence technocratique du corps en saignant.*
>
> *Apprendre à apprendre !*[44]

La réussite au Bac de 80% des jeunes conduit à considérer le statut d'étudiant comme un dû sociétal, consensus général, pervers ou bénéfique, mettant en jeu l'équilibre du système. Outre le délabrement actuel (matériel et immatériel) de l'éducation nationale, il n'y a plus correspondance entre la hiérarchie du savoir et organisation de la société. En particulier, ce déséquilibre génèrent des administrations pléthoriques de moins en moins efficaces et préjudiciables aux forces vives face aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs. Oui au développement du savoir, non à l'enchewingommisation de la pensée !

Patrimoine forestier - Commun local/national/international

La forêt occupe environ 1/3 du territoire. L'Etat en possède environ ¼. On y recense 136 espèces !

9000 salariés, 5800 bâtiments, budget de 855 Millions.

> *Il semble que l'Etat privilégie la rentabilité de ses forêts au préjudice de leur qualité patrimoniale, au nom de l'équilibre des comptes. S'agissant d'un patrimoine, cet argument est déplorable. Les concessions d'exploitations sont difficiles à contrôler.*

Le sujet est international. La déforestation des forêts primaires est crime écologique.

> *L'importation des bois exotiques en fait partie. Par exemple, le chataignier est un bois d'oeuvre qui peut remplacer les bois tropicaux.*

---

[44] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Apprendre_a_apprendre.pdf

Patrimoine militaire - Commun national

L'armée de terre est passée de 720 000 hommes en 1962 à 130 000 hommes aujourd'hui, avec un fort désengagement territorial qui a déstructuré de nombreuses villes. Le nombre de bases de l'armée de l'air s'est réduit à 32 (65 000 hommes). La Marine n'a plus que deux ports. La Gendarmerie (100 000 hommes) a adapté ses horaires et donc ses bâtiments de vie. Le budget de la Défense est de 36 milliards d'euros (2% du PIB).

Au titre du patrimoine, il faut noter l'armement : 100 millions d'euros pour un Rafale, sans compter le support technique ; 8 millions pour un char Leclerc (200 en France) ; 300 millions d'euros pour rénover 256 AMX....

Pour la Marine, le Charles de Gaulle a coûté 3 milliard d'euros, auxquels il faut ajouter le support technique à terre et le SNLE le Terrible 4,5 milliards (armé)

Les véhicules de tous types qu'il faut renouveler, les armes de tous types, les munitions par millions.

Sans parler de la force de dissuasion nucléaire. Et du maintien opérationnel général (hôpitaux, formation,...)

Patrimoine religieux et édifices classés - Commun local/ national

Les édifices classés (43 600 immeubles), les oratoires, les chapelles, les églises, basiliques et Cathédrales et autres édifices de culte sont un formidable patrimoine où l'Etat a sa part pour l'entretien et les réparations[45].

La conservation des Bâtiments historiques justifie une organisation territoriale pour aider et encadrer les actions de pérennisation de ce patrimoine où se mêlent les associations, les diocèses, les mécènes et les propriétaires privés.

Les 36 000 communes de France ont toutes un ou plusieurs cimetières et monuments aux morts.

---

[45] https://www.patrimoine-religieux.fr/rubriques/gauche/nos-conseils/questions-juridiques/statut-juridique-du-patrimoine-religieux-et-regimes-de-protection-1/2-entretien-et-reparation-des-edifices-du-culte

Patrimoine institutionnel - Commun national

La déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution sont des fondements moraux d'une société qui préserve la dignité humaine. Le corpus législatif et les Codes qui régissent les activités sont un bien commun essentiel à préserver. La Sécurité Sociale, les Caisses de Retraite, les droits des chômeurs, les revenus minimums, les syndicats… sont un ensemble de mécanismes du "patrimoine institutionnel" qui atténuent les inégalités et essaient de soulager les misères humaines. L'évolution sociétale, qui se soumet peu à peu aux volontés des multinationales ou des ultra-libéraux ou des "jusqu'au-boutistes", est un péril. Par exemple, la misère syndicale provoquée en grande partie par les positions dogmatiques de certains militants et de certains patrons, a conduit au remplacement de la culture de négociation par la culture de l'affrontement.

Site naturels

Plages et littoraux - Commun local/national

Beaucoup aimeraient une maison au bord de l'eau, si possible avec une petite plage de sable fin totalement inaccessible aux autres. D'autres n'iront sur une plage que si celle-ci est bondée. Laissons les rêves de coté. La loi littoral laisse la mer à tout le monde, mais il faudra bien que la collectivité nettoie la plage des immondices que la mer rejette ou que les vacanciers imbéciles laissent derrière eux, des algues toxiques qui peuvent s'y installer, des méduses,… Dans certains cas, la municipalité rechargera la plage en sable, gérera le stationnement ou fera appel aux CRS pour prévenir les noyades… L'attractivité touristique a un coût. C'est aux élus qu'il revient de savoir à qui profite économiquement la fréquentation afin de répercuter les coûts.

La loi littoral a heureusement préservé nos cotes, mais leur préservation coûte cher à l'Etat qui, seul, peut agir, en particulier contre les pressions des promoteurs.

Parcs - Commun local/national

Parcs nationaux, régionaux, départementaux et communaux protègent le territoire contre des constructions ou des usages privatifs. Les beautés naturelles sont à tous, mais il faut les entretenir et les sécuriser. Ce sont des monopoles naturels dont il serait imprudent de concéder la gestion.

Aires de loisir - Commun local

La grande roue qui s'est incrustée place de la Concorde a apporté la discorde. Les fêtes foraines valent parce qu'elles sont éphémères. Les paillotes sur les plages ou au bord des sites naturels sont des installations démontables parce que construites sur le domaine de l'Etat. Ces activités commerciales ou de culture populaire sont les bienvenues pour une animation naturelle. Leur bail ne peut être que limité dans le temps.

Paysages et terroirs - Commun local

Les paysages privés accessibles à tous, pour certains inscrits au patrimoine officiel local, national ou international (Unesco) sont l'objet d'un équilibre privé/public. La collectivité peut participer à leur sauvegarde, soit par don ou subvention, soit par achat partiel ou total.

> *Les agriculteurs sont l'âme des paysages, mais ne sont pas reconnus comme tels. La FNSEA n'aide que les plus riches, la PAC européenne n'est pas sensibilisée…*

Communs culturels - Commun local/national/mondial

> *Le mécénat et les financements participatifs sont une aide orientée à la création. Le rôle de l'Etat est de promouvoir et d'encourager la création de façon plus égalitaire et de réguler la spéculation financière autour des oeuvres.*

Peintures ; Sculptures

Les oeuvres d'art, tableaux, tags, sculptures, architectures,… visibles par tous sont sous la protection de l'Etat qui doit empêcher l'appropriation privée et qui doit oeuvrer contre la spéculation. Les règles actuelles de la Propriété Intellectuel le aboutissent à spolier les citoyens d'un patrimoine du coeur.

Le marché de l'art devrait être soumis à des règles de bien public : les oeuvres d'art peuvent être labellisées de différentes manières. Un label permet la vente sous

condition d'exposition publique. Un label permet à l'Etat de préempter au prix du premier acheteur (plus-value nulle). Un label permet de soumettre la vente de l'oeuvre à une taxe fortement progressive avec le prix de vente et augmentant à chaque revente.

Littérature ; Théâtre ; Cinéma

Les droits d'auteur à 70 ans sont une hérésie. Les droits de succession devraient être fortement progressifs et limités à une seule génération d'ayant-droits. La Sacem et autres sociétés d'auteur ne devrait toucher que 2 places gratuites pour les pièces théâtrales ou musicales produites par des amateurs.

Les oeuvres dont le droit d'auteur est forclos peuvent tomber dans l'oubli faute de moyens. Le devoir de l'Etat est de les faire vivre.

Les outils industriels témoins de l'histoire technologique sont aussi un patrimoine artistique : le mot art et le mot artisan ont la même racine.

Communs immatériels

Données ouvertes - Commun local/national/international

Les administrations croulent sous les données en tous genres. Le décret du 26 mai 2011 pose le principe de la gratuité du droit à réutilisation des documents et données publiques.

Corpus législatif et décrets associés, jurisprudence, suivi des opérations sous finances publiques, Météo, Insee, Sécurité routière, incidents routiers, maritimes ou aériens, Comptages des mobiles (trains, bus, trams, avions, plaisance, cargos, péniches, ferries, poids lourds en surcharge, planeurs, vélos, piétons et randonneurs…), actions sociales, associations sportives, sociales ou culturelles, géographie de l'emploi, casernements, ilotiers,…

Cette liberté est essentielle pour une bonne démocratie participative pour laquelle les citoyens doivent être informés.

> *Connaître les comptages des bretelles autoroutières d'accès à Roissy ou le taux de poids lourds en traversée d'agglomération relève de l'acrobatie administrative.*

Doit-on attendre le fantasme de l'Intelligence Artificielle pour obtenir ce que l'on souhaite des chiffres amassés par l'Etat ?

Il semble que les fonctionnaires soient englués dans leurs habitudes et leurs paranoÏas et ne puissent appliquer des solutions simples à la fouille de données. Lorsque l'entreprise privée veut, elle sait investir. Par exemple, les navigateurs GPS savent afficher les limitations de vitesse tout au long de votre route, alors même que les services administratifs ne savent pas géolocalisés les arrêtés de circulation. Les entreprises privées l'ont fait, sans l'aide de l'Etat !!!

Trouver le texte original qui définit l'interdiction d'un tronçon de route départementale aux camions de plus de 3,5t est un sport administratif trop coûteux. Les arrêtés de circulation ne sont toujours pas numérisés. La carence de l'Etat a été comblée par des sociétés privées qui ont procédé à un relevé exhaustif des panneaux routiers pour des usages individuels. Les véhicules autonomes n'attendront pas l'Etat pour savoir à quelle vitesse circuler sur le réseau routier français. On pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux confier la réglementation routière à une association privée et, pour aller plus loin dans le moins d'Etat, pourquoi pas privatiser les services du greffe qui ne font qu'enregistrer les actes de justice…

La gratuité de l'accès aux données publiques ne peut donner lieu à redevance. L'Etat, sur ses fonds propres, doit investir dans une administration "éveillée", quitte à sous-traiter les tâches les plus subtiles pour comprendre et satisfaire les besoins potentiels de citoyens. Encore faut-il une bonne intelligence des besoins et des contrôles de fiabilité, de robustesse et de mise à jour.

La numérisation des données publiques suppose des services de grande compétence et consomme un nombre impressionnant de kWh, pour un piètre service.

Communs numériques

Les inventions tombées dans le domaine public, les logiciels en licence libre, un savoir-faire, une semence, un code génétique,... qui intéressent d'une façon ou d'une autre tous les citoyens, devraient être sous la protection de l'Etat. Combien d'initiatives utiles à la société ont été étouffées par l'incompréhension (souvent voulue !) de l'Etat.

Concernant les logiciels et le traitement des gros volumes de données, l'Etat se sent pris en tenaille entre la floraison des applications et les lobbies dont il dépend pour ses propres besoins.

On voit même parfois le chantage absurde d'un fonctionnaire ou d'un service entier prétendre que sa survie dépend de l'implication de l'Etat dans l'utilisation d'un produit numérique.

Wikipedia est un formidable patrimoine participatif (3 millions de visiteurs français par jour), vivant de dons, dont les règles garantissent l'indépendance et la fiabilité de son encyclopédie (malgré la perversité de certains contributeurs).

Communs monétaires

Certains prônent l'annulation de la dette, en expliquant qu'un remboursement de notre dette nationale serait un remboursement (partiel) à nous-mêmes. Les circuits monétaires sont parfois difficiles à suivre et la complexité des cheminements présente le risque que la faillite d'un des maillons de la toile financière pourrait, par un effet domino, causer de drôle de désordre sur les avoirs publics comme sur les avoirs privés. En particulier, une multinationale lésée est une hydre dangereuse, depuis que certains que les contrats de libre-échanges ont priorité sur le fonctionnement des Etats.

Le "trop gros pour faire faillite" est un bon argument pour socialiser les pertes, alors que l'Etat ne profite guère du corollaire qui privatise les gains.

La monnaie est un commun qui vaut de l'or et toutes sortes d'actifs. L'économie du monde entier se tient dans ces flux monétaires.

Une banque privée qui prête génère de la monnaie fictive. Ses fonds de garantie ne couvrent jamais ses découverts.

Arrivent les crypto-monnaies : le Bitcoin a fait son entrée en Bourse (1 bitcoin pour 64 000 €) en avril 2021, en tant que monnaie politiquement neutre, consacrant son rôle éminemment spéculatif (et bien adapté au commerce illicite) et acquérant le statut d'une valeur refuge. Mêmes les grandes banques américaines commencent à y participer. Le grand public commence à prendre des risques.

La Chine abrite les principaux centres serveurs qui gèrent les outils de participation à la garantie de sécurité des bitcoins, avec une consommation de charbon polluant considérable pour produire l'énergie nécessaire. La Chine possède ainsi un levier de déstabilisation géopolitique.

Cette monnaie numérique a des vices cachés. L'oubli d'un simple mot de passe anéantit les bitcoins correspondants. On imagine les dégâts d'une méga-panne du système. Les mafias s'en servent allègrement, en toute opacité.

Le bitcoin devrait un jour entrer en concurrence avec les monnaies officielles, bouleversant alors les circuits actuels. Sa bulle spéculative peut exploser ; les

hackers malveillants sauront bientôt vider les comptes de leur substance numérique impalpable.

Tant que le système fonctionne…

Communs de l'information

L'information est une énergie impalpable. Elle fonctionne comme une mer, avec des vagues et du clapot. Parfois, il faut plonger très profond pour être informé.

La liberté, la sécurité de l'information, sa crédibilité, sa diffusion sont un bien commun essentiel qui parfois est accaparé par des intérêts privés.

Un "observatoire de l'information" serait utile pour savoir qui parle, au nom de qui, pour quel objectif.

Les Radio libres ont été gangrénés par les radios publicitaires, les journaux quotidiens ou hebdomadaires à large tirage sont devenus la propriété d'une poignée de gens riches. La télévision publique a de la difficulté à rester publique et Internet bouscule le monde de l'information, avec son cortège d'influenceurs, de fausses informations et de fausses rumeurs.

Il est grand temps d'organiser pour l'indépendance de la presse, des écoles de journaliste et des chasseurs de faits inventés ou travestis.

Les algorithmes de modération des réseaux sociaux sont ou nuls ou pervers et l'"intelligence artificielle" n'est qu'un outil et non un système de lutte.

Communs de contrôle

Les hommes sont faillibles, de bonne ou de mauvaise foi. Tout travail afférent à la vie en collectivité doit être organisé, depuis l'idée initiale jusqu'à la réalisation et à la préservation du bon fonctionnement.

Le contrôle est un élément majeur, qui a un coût. Le respect des lois, des règles et des normes, le contrôle de probité, la prévention et le constat du gaspillage,... conduisent à une multitude de métiers techniques, sociaux, scientifiques, juridiques, financiers, internationaux,... sans oublier le contrôle et la protection des contrôleurs qui souvent font face à des citoyens trop réactifs ou mal informés ou à des entreprises sans scrupules ni moralité.

Le contrôle doit suivre l'évolution de la société et de ses pratiques. Trop de lois, trop de règles, trop de normes, trop de principes de précaution sont contre-productifs. Chaque type de contrôle doit être exposé dans ses motifs, son humanité et ses conséquences, de façon à responsabiliser individuellement tous les acteurs.

Le contrôle des vitesses sur la route est un bon sujet pédagogique.

Le contrôle est aussi une fonction internationale ou tout doit être fait pour le respect de la dignité humaine.

Communs de prévention des risques

Les catastrophes ont des conséquences qui dépassent les moyens individuels d'y faire face. Les assurances ne couvrent que partiellement les dégâts sous réserve que l'Etat établisse des arrêtés de catastrophes naturelles ou autre préjudice.

La collectivité doit se préparer à tous les phénomènes qui portent préjudice à un ensemble de citoyens : stocks de médicaments, stocks de matériels de santé ou d'intervention, brigades d'intervention (pompiers, police, réservistes,…) et leur environnement (bâtiments, véhicules,…).

L'éventail des risques collectifs est large et diversifié. Une bonne prévention coûte cher. Un cadre d'intervention efficace coûte cher. Voir "Réflexions sur les risques[46]".

Le silence

Le bruit est un fléau aux multiples sources.

Le soin des morts

L'indigent, les victimes collatérales, les oubliés... meurent dans l'indignité.

Gestionnaires d'actifs

Les privatisations ont fait et font le bonheur des gestionnaires d'actifs (fonds de pension) qui savent profiter de toutes les opportunités pour investir dans les services ou les logements. Aujourd'hui, logements ou services publics subissent la loi d'un système fait pour maximiser les profits et non pour assurer un bon service.
https://www.alternatives-economiques.fr/gestionnaires-dactifs-ont-pris-possession-dinfrastructures-fondament/00108262?utm_campaign=sharing&utm_content=mail

---

[46] http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Reflexion-Risques.pdf

Conclusion

La charge de l'Etat pour les communs est énorme et diversifiée. Chaque contribuable veut voir midi à sa porte, sans égard pour les communs qui ne l'intéressent pas.

Certaines charges peuvent être concédées au secteur privé sous réserve d'un cahier des charges limitant les profits des concessionnaires et d'organismes de contrôle forts.

Le citoyen-contribuable doit comprendre la nécessité de l'Etat et l'irréversibilité de fait des charges collectives confiées au secteur privé.

© Perdiansyah, AFP, Archives cité par Futura Planète

A lire aussi :

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Economie_publique.pdf

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Services_publics.pdf

Annexe : La valeur de l'eau

Martine Valo - Le Monde du 23/03/2021

Estimer la valeur réelle de l'eau, un pari nécessaire

L'ONU alerte sur l'urgence à mieux apprécier cette ressource, « trop souvent considérée comme acquise »

L'eau est vitale, irremplaçable, inestimable. Les humains en ont conscience : ils sont capables de consentir beaucoup d'efforts pour chercher ses traces jusque sur Mars. « *Malheureusement, ici sur Terre, l'eau est trop souvent considérée comme acquise » et le risque de la déprécier est bien « trop grand pour qu'on puisse l'ignorer* », regrettent les auteurs du rapport 2021 des Nations unies (ONU) sur les ressources hydriques. La valeur de l'eau, même si elle est fort difficile à établir, « est bien réelle », écrivent-ils. D'où l'idée de lui consacrer le document que l'ONU-eau présente chaque année le 22 mars, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et que publie l'Unesco.

L'objectif est clair : « *Ne pas attribuer assez de valeur à l'eau dans tous ses emplois constitue une cause majeure, voire un symptôme, de la négligence politique vis-à-vis de l'eau et de la mauvaise gestion de celle- ci* », affirme le copieux rapport. La masse d'études qu'il synthétise tend, entre économie et philosophie, à prendre la mesure non seulement monétaire, mais aussi éthique, morale, des valeurs ajoutées qu'elle nous offre.

« *Elle paraît omniprésente, mais c'est une ressource épuisable, constate Richard Connor, rédacteur en chef du rapport 2021. A la différence de l'or, du bois ou de la tonne de* CO_2*, il n'existe pas de chiffres pour qualifier la valeur de l'eau, car il faut y intégrer de multiples perspectives. C'est difficile, par exemple, de montrer à un ministre de l'agriculture l'étendue des services qu'elle rend.* »

Dans le monde, 69 % de l'eau prélevée – et même 95 % dans certains pays en voie de développement – est affectée aux cultures, à l'élevage et à l'aquaculture. Le secteur illustre l'un des premiers paradoxes : ce n'est pas parce que la ressource hydrique est indispensable à une activité qu'elle est payée cher par les producteurs. Tarification et valeur ne sont pas corrélées. En outre, avec sa gigantesque empreinte hydrique, l'agriculture ne représente qu'environ 4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. En déduire que la valeur ajoutée que lui apporte l'eau est très faible n'aurait de sens que si nous pouvions nous passer de nourriture...

Sommes astronomiques

Il existe diverses façons, parfois indirectes, d'appréhender la valeur de l'eau. On peut chercher à mesurer ce que nous offrent les écosystèmes naturels, et ce dont on se prive

en les détruisant. Ainsi les zones humides fourniraient à elles seules des services estimés à 26 000 milliards de dollars (21 860 milliards d'euros) : elles abritent des espèces rares, contribuent au contrôle des crues, à la séquestration du carbone, à l'atténuation de la pollution et attirent des visiteurs. On les détruit pourtant plus vite que tout autre écosystème.

On peut aussi calculer le prix de la pollution. En Australie, par exemple, l'excès de matières nutritives émanant de l'agriculture génère des efflorescences d'algues qui coûtent au pays entre 116 millions et 155 millions de dollars par an. Ou bien estimer les investissements nécessaires afin que les grandes villes en expansion rapide dans les pays du Sud soient équipées de réseaux d'ici à 2030 – il faudrait entre
900 milliards et 1 500 milliards de dollars par an selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 2017.

Les milieux économiques se livrent pour leur part à des analyses de plus en plus fréquentes de ce que pourraient leur coûter des pénuries d'eau, des ruptures dans les services d'approvisionnement, ou encore les dégâts causés par des inondations.

Tout cela se chiffre en sommes astronomiques, mais n'englobe pas la totalité des effets de l'eau sur l'environnement, l'attrait des paysages, la santé, le bien-être, les avantages socioculturels, spirituels, le bonheur. Le rapport évoque même un rôle de facteur de paix, car la présence d'un bassin transfrontalier peut inciter à davantage de coopération entre les riverains. L'ONU-eau cite notamment l'exemple de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Mais la ressource hydrique a tendance à être de plus en plus exploitée comme une arme sélective à l'encontre de tel ou tel groupe ethnique. Elle se paie alors en souffrance et en conflits à venir.

Alors en quels termes serait-il pertinent de mesurer l'importance de l'eau ? En vies fauchées ? En points de PIB ? En temps perdu ? Dans le monde, environ 230 millions de personnes passent plus d'une demi-heure par jour à aller s'approvisionner au puits ou à la borne du quartier. Ce sont essentiellement des femmes et leurs filles : selon l'Unicef, elles y consacrent 200 millions d'heures par jour, soit 22 800 ans au total ! Les terribles statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèlent, elles, que chaque année

829 000 personnes – parmi lesquelles 300 000 enfants de moins de 5 ans – meurent de diarrhées à cause du manque d'eau potable et d'installations d'assainissement.

A l'heure de la pandémie de Covid-19, plus de 3 milliards de personnes ne disposent toujours pas d'équipement leur permettant de se laver les mains, et deux établissements de soins sur cinq en sont dépourvus. L'absence d'hygiène au moment de l'accouchement est à l'origine d'infections qui tuent plus de 1 million de nouveau-nés et sont responsables de 11 % des décès maternels.

Dans de nombreux pays, faute de toilettes, les filles évitent l'école pendant leurs règles. Comment mesurer leurs chances réduites de réussir leur scolarité ? Une étude de 2016 considérait qu'aux Philippines,
13,8 millions de journées de travail pourraient être perdues si les femmes s'abstenaient

de venir un jour par mois pour cette raison-là, ce qui entraînerait des pertes économiques de 13 millions de dollars. L'OMS estime que, dans 136 pays à revenu faible et intermédiaire, le manque de services d'eau et d'assainissement entraîne des pertes économiques annuelles de 260 milliards de dollars, l'équivalent de 1,5 % de leur PIB. Subventionner ces services se « justifie tant d'un point de vue économique que social et moral », note le rapport.

Mais ces aides publiques sont mal ciblées et sources de corruption. Une recherche menée en 2019 dans
dix pays à revenu faible et intermédiaire montrait qu'en moyenne 56 % des subventions profitent aux 20 % les plus riches et à 6 % aux 20 % les plus pauvres. Parce qu'ils sont privés de réseaux d'adduction d'eau, les habitants des quartiers informels la paient dix à vingt fois plus cher que les autres auprès de camions- citernes.

Disponibilité en déclin

En Amérique latine, où l'abondance de l'eau est trompeuse car très inégalement répartie, l'agriculture, la production hydroélectrique, l'exploitation minière se disputent la ressource, sans en prendre soin pour autant. Car, une fois le droit de prélèvements obtenu, les coûts d'utilisation ou d'entretien ne représentent bien souvent « qu'un montant négligeable, voire nul ». Quant aux services d'eau potable et d'assainissement, ils ne traitent qu'une part réduite des eaux usées (22 % en Argentine, 39 % au Pérou, 51 % au Mexique...). Un quart des fleuves sont donc touchés par une grave contamination pathogène.

Dans la région Asie-Pacifique, certains pays rejettent 80 % de leurs eaux usées dans la nature sans traitement. Surtout, c'est là que sont prélevées des quantités d'eau douce si massives qu'elles ne pourront pas se renouveler. La disponibilité de l'eau douce est en déclin, prévient l'ONU. Tout y concourt :
« L'extraction intensive et excessive des eaux souterraines » ; la perte accrue de celles de surface, la réduction de la capacité des réservoirs artificiels. De quoi reconsidérer la valeur de l'eau sur cette planète.

Ce que coûte réellement l'alimentation en France

Mathilde Gérard pour Le Monde du 18/09/24

Distribution alimentaire à Poitiers, en novembre 2023. JEAN-FRANCOIS FORT / HANS LUCAS

L'Etat dépense 19 milliards d'euros par an pour réparer les effets négatifs sur la santé ou l'environnement

Comment se nourrir sainement quand l'alimentation est la première variable d'ajustement des ménages à faibles revenus ? Comment produire une alimentation respectant l'environnement, tout en dégageant un revenu digne aux agriculteurs ? C'est pour esquisser une piste de réconciliation entre ces objectifs d'apparence contradictoire que plusieurs associations de solidarité (Secours catholique), de santé (Fédération française des diabétiques) et de soutien aux agriculteurs (Solidarité Paysans et le réseau Civam, les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) publient une vaste étude, mardi 17 septembre, sur le prix réel de l'alimentation en France, s'attachant à regarder l'ensemble des dépenses publiques mises sur la table pour soutenir le modèle agroalimentaire et réparer ou compenser certains de ses effets.

« Chacune de nos associations connaît bien les difficultés des publics qu'elle accompagne, que ce soit l'ampleur de la précarité alimentaire, les impacts sanitaires de l'alimentation et les enjeux de revenu pour les agriculteurs, explique Marie Drique, qui a coordonné cette étude pour le Secours catholique. On sait qu'on ne pourra pas régler nos différents problèmes tous seuls. » Alors qu'au moins 2 millions de personnes en France ont recours à l'aide alimentaire (les estimations varient selon les sources) et que 18 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté, les associations ont voulu trouver des pistes de solutions à travers le prisme du prix. « On veut montrer que les maux contre lesquels on lutte ne s'opposent pas », poursuit Marie Drique.

Course au volume

Pour cette étude, elles se sont appuyées sur des travaux conduits par le Basic, bureau d'études spécialisé dans les enjeux d'environnement, ainsi que par l'Institute for Climate Economics (I4CE), et ont été épaulées par un conseil scientifique qui a veillé à la rigueur de la démarche. La notion de « coûts cachés » fait l'objet d'une littérature scientifique de plus en plus abondante. En novembre 2023, l'Agence des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation avait évalué ces coûts à 10 % du produit intérieur brut mondial. La plupart de ces évaluations s'appuient sur des chiffrages théoriques, traduisant par exemple l'impact du diabète ou de la pollution sur la perte de productivité.

L'approche du Secours catholique et de ses partenaires diffère dans sa méthodologie : les associations et les chercheurs ont fait le choix d'une approche comptable, s'appuyant sur les dépenses publiques réellement engagées. « On n'est pas sur une évaluation de coûts théoriques, mais sur les dépenses réelles de l'Etat, précise Charlie Brocard, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales, membre du conseil scientifique. C'est d'autant plus intéressant de réaliser ce qui est réellement mis sur la

table ; il y a un effet de réalité. » Le choix a aussi été fait de ne pas chiffrer ce qui, par essence, ne peut être substitué par une valeur monétaire, comme la perte irréversible d'une espèce animale.

L'étude estime d'abord les dépenses publiques effectivement engagées pour compenser ou réparer certains effets des systèmes alimentaires (traitement des maladies directement liées à l'alimentation – diabète, obésité... – ou des maladies professionnelles des agriculteurs, travaux de dépollution de l'eau, gestion des déchets, mesures de compensation des bas salaires dans l'agroalimentaire...). Elle conclut que 19 milliards d'euros ont été dépensés en 2021, le double du budget alloué à la planification écologique pour l'année en cours, dont 12 milliards en dépenses de santé, 3,4 milliards pour les impacts écologiques et 3,4 milliards pour les impacts socio-économiques. Un montant vraisemblablement sous-estimé, notamment pour les impacts environnementaux, dont la prise en charge est bien inférieure aux dommages réels sur la dégradation des sols, le climat ou la biodiversité.

« Ces 19 milliards, c'est vraiment le bout de la lorgnette des impacts négatifs de notre système alimentaire, insiste Marie Drique. Ce sont des dépenses que l'on pourrait éviter si on sortait de la politique d'urgence de réparation pour plus de prévention. » L'étude chiffre aussi l'ensemble des dépenses publiques de soutien au secteur agroalimentaire à 48,3 milliards d'euros par an : bien au-delà des 9,5 milliards d'aides de la politique agricole commune, qui bénéficient en amont aux agriculteurs, les chaînons intermédiaires jusqu'à la distribution sont ainsi soutenus par un ensemble de subventions, d'achats directs, d'exonérations fiscales ou sociales. Or une grande partie de ce soutien est « aveugle », sans conditionnalité, et bénéficie surtout à un modèle qui privilégie la course aux volumes.

« Il ne s'agit pas de remettre en cause le soutien public à l'alimentation, un bien auquel on doit toutes et tous avoir accès, mais de regarder la manière dont il est dirigé, souligne Charlie Brocard. A quoi servent ces 50 milliards d'euros ? A assurer un service, à offrir un accès à l'alimentation au prix le plus bas possible. Cet objectif, pensé au sortir de la seconde guerre mondiale, a longtemps été pertinent, mais face aux nouveaux défis du XXIe siècle, on peut en rediscuter. »

Au-delà des chiffres, l'étude fait aussi entendre le ressenti des personnes concernées, exprimé dans le cadre de groupes de travail. « On a énormément d'injonctions contradictoires pour les producteurs agricoles comme pour les personnes en précarité, constate Marie Drique. On leur demande d'acheter plus cher, plus local, avec le sentiment de ne pas pouvoir être solidaires, alors que c'est une aspiration. »

Eviter certaines dépenses

Marcel Barbé, habitant de Quimper de 63 ans, n'avait « aucune idée » des difficultés rencontrées par les producteurs agricoles, avant ces sessions d'échanges. « Mon horizon s'est élargi », explique-t-il. Pour ce bénévole au Secours catholique, dont le revenu repose sur l'allocation de solidarité aux personnes âgées, « le prix est la contrainte première » dans ses choix d'alimentation. Parfois, il se « sacrifie » et achète quelques produits locaux

pour « aider ceux qui vendent sur le marché ». Mais « faire le choix de la qualité, je peux le payer parfois, mais pas souvent ».

Le Secours catholique et ses partenaires veulent croire que questionner la construction sociale du prix peut ainsi rassembler des citoyens de tous bords. Pour Jean-Louis Rastoin, professeur honoraire à l'Institut Agro Montpellier, qui n'a pas participé à ces travaux, « il est indispensable de mettre ce débat sur les coûts cachés sur la table. Dans le contexte politique actuel, on a de quoi être inquiets, le pacte vert pour le climat européen est en train d'être édulcoré, notamment sa stratégie alimentaire ; on ne va pas dans le sens de la qualité alimentaire. »

Les associations se montrent pourtant optimistes, voyant les 67 milliards d'euros d'argent public investis dans l'alimentation comme matière à réflexion. A l'heure où le débat budgétaire se tend sur les économies à trouver, certaines dépenses peuvent être évitées, ou mieux pilotées, arguent-elles.
« Aujourd'hui, on mutualise déjà beaucoup d'argent sur l'alimentation, c'est positif, mais cet investissement est en manque de boussole », note Marie Drique.

A court terme, elles espèrent des mesures rapides pour aider à l'installation des agriculteurs ou réguler la publicité du secteur agroalimentaire, qui n'est soumise qu'à une charte d'engagement non contraignante. Avant d'ouvrir, plus largement, le débat sur la construction des prix. Un des nombreux dossiers sur la table du futur gouvernement Barnier.

https://journal.lemonde.fr/data/4032/reader/reader.html?t=1726584883281#!preferred/0/package/4032/pub/5675/page/8/alb/223921 Le Monde 18/09/2024 17:20